



Haut Comité éducation-économie-emploi
Rapport d'activité 2002-2003

L'enseignement supérieur court face aux défis socio-économiques

Ont participé à la rédaction du rapport :

Dominique Abriac

André Gauron

Estelle Orivel

Claude Sauvageot

Françoise Stœffler-Kern

Avec la collaboration de :

Sylvère Chirache et l'appui technique d'Élisabeth Laclede

En application de la loi du 11 mars 1957 (article 41) et du Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992, toute reproduction partielle ou totale à usage collectif de la présente publication est strictement interdite sans l'autorisation expresse de l'éditeur. Il est rappelé à cet égard que l'usage abusif et collectif de la photocopie met en danger l'équilibre économique des circuits du livre.

P

réésentation

Le Haut Comité éducation-économie-emploi est chargé d'analyser les conditions de la professionnalisation durable des jeunes et de leur accès à l'emploi et de proposer des mesures pour les améliorer. Il rassemble pour ce faire les représentants des partenaires sociaux et les différentes administrations impliquées dans l'éducation et la formation professionnelle ainsi qu'un certain nombre de personnalités qualifiées. Le présent rapport est consacré à l'enseignement supérieur court face aux défis socio-économiques. Il rend compte de la deuxième année d'activité du Haut Comité et prolonge les travaux retracés dans un précédent rapport sur les trajectoires de professionnalisation des jeunes sortant du secondaire. Ce dernier s'intéressait aux 40 % de la classe d'âge qui empruntent la voie professionnelle à l'issue du collège. Celui-ci est consacré à la moitié de la génération qui entre dans l'enseignement supérieur. Comme l'an dernier, le rapport traite simultanément des parcours de ceux qui réussissent et de ceux qui échouent – le quart des sortants de l'enseignement supérieur – dans ce cycle de formation, caractérisé par d'importants chassés-croisés.

Ce rapport revient sur le constat fait l'an dernier de l'essoufflement du système éducatif dans la poursuite de l'objectif de faire accéder 80 % d'une classe d'âge au niveau du bac. Cette situation, dont les causes n'ont guère été étudiées et qui ne semble d'ailleurs pas propre à la France, rend plus aigu le débat sur le rôle respectif de l'enseignement supérieur et des entreprises dans la professionnalisation. Le développement des compétences implique de repenser notre système éducatif dans la perspective d'une mise en œuvre effective de la formation tout au long de la vie. Pour le Haut Comité, cette question, qu'il se propose d'approfondir à l'occasion de l'étude des problèmes soulevés par la validation des acquis de l'expérience met en jeu l'intérêt pour les jeunes de poursuivre des études longues dans l'enseignement supérieur face aux possibilités qui s'offriront à eux de le faire en s'appuyant sur l'accumulation d'expériences professionnelles.

Les réflexions du Haut Comité au cours de ces deux dernières années le conduisent ainsi à porter un regard novateur sur notre système éducatif et assez différent de celui que le monde éducatif a en général sur lui-même. Au moment où s'engage le débat sur l'école, elles esquissent une stratégie de réforme qui se proposerait à la fois de construire une culture commune à tous les jeunes, d'articuler formation initiale et formation continue et de créer les

conditions du développement des compétences tout au long de la vie. C'est pourquoi le présent rapport se présente de façon différente du précédent. Les constats et les analyses auxquelles ils donnent lieu ont été rassemblés dans la seconde partie du rapport. La problématique et les recommandations que le Haut Comité propose comme sa contribution au débat sur l'école sont développées dans la première partie.

Les débats approfondis qui ont eu lieu au sein du Haut Comité ont permis de dégager un diagnostic et une esquisse de stratégie partagés dans leurs grandes lignes par les partenaires sociaux. Des désaccords subsistent aux termes de ces débats. Mais l'ambition collective qu'exprime ce rapport montre aussi, alors que le Gouvernement engage un grand débat sur l'école, qu'il est possible de sortir ce débat du huis clos éducatif et que les partenaires sociaux, qui souhaitent y être pleinement associés, sont prêts à y prendre toute leur place.

Comme l'an dernier, le concours de la Mission éducation-économie-emploi, placée auprès de M^{me} Claudine Peretti, directrice de l'évaluation et de la prospective, que dirige Claude Sauvageot a été décisif tant pour assurer le secrétariat et animer les travaux du Haut Comité que lors de la rédaction du rapport. Qu'elle trouve ici les vifs remerciements de tout le Comité et de son président.

André Gauron

Conseiller maître à la Cour des comptes,
Président du Haut Comité éducation-économie-emploi

SOMMAIRE

Première partie

Pour une stratégie d'évolution du système éducatif et de la formation tout au long de la vie 7

Problématique générale	9
Une élévation rapide du niveau de formation qui s'est essouffée.	9
Une articulation entre formation initiale et formation continue qui doit se renouveler	11
Des attentes nouvelles à l'égard du système éducatif de la part jeunes et des entreprises	12
L'enseignement supérieur court et la professionnalisation	13

Recommandations	17
Relancer la dynamique d'accès au bac.	17
Inscrire la formation initiale dans le cadre de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie.	18
Définir la culture commune et reconnaître la culture technologique comme une de ses composantes	19
Une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et supérieur	20
Construire avec les jeunes les conditions de la réussite de leur projet de formation et de leur projet professionnel.	21
Améliorer les conditions d'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail et développer l'alternance.	23
La place des partenaires sociaux dans la formation initiale.	24

Deuxième partie

Constats et analyses 27

Chapitre 1

Les besoins de l'économie en diplômés et les projections de sortie de l'enseignement supérieur court.	31
La part des jeunes dans les recrutements des entreprises	31
Les besoins en recrutements de jeunes sortant des niveaux bac + 2 et bac + 3 : que nous apprennent les travaux prospectifs ?	35
La comparaison entre les besoins de recrutements tirés des différents <i>scenarii</i> et les projections de sortants du système éducatif établis par la DEP	38
Les principaux résultats sur l'évolution des secteurs économiques	41
Les résultats par profession et catégorie sociale	46

Chapitre 2

Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur et leur insertion.	51
Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur	51

L'insertion professionnelle des sortants des premières années de l'enseignement supérieur	61
Les écarts entre niveau de diplôme et niveau d'emploi : le « déclassement » en début de vie active	67

Introduction 81

Chapitre 3

Offre de formation et processus d'orientation dans le secondaire .	83
La baisse de la part des bacheliers généraux dans une génération depuis 1995	84
Des séries très inégales en termes d'effectifs et marquées sexuellement.	87
Les inégalités sociales : réduction, mais persistance	93
Le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire	94
Les voies de réformes préconisées par différents rapports	99

Chapitre 4

L'orientation après le bac	103
L'accès dans le supérieur : environ 50 % d'une génération	104
L'orientation des bacheliers dans les différentes filières	107
Les classes préparatoires, une filière d'excellence.	109
Le premier cycle universitaire et le problème des étudiants inscrits par défaut . . .	112
Le supérieur professionnel court	124
La place des IUT et STS au service des filières offertes aux bacheliers	134
<i>Quid</i> de l'orientation des bacheliers technologiques et du chassé-croisé DEUG/IUT-BTS ?	136
CONCLUSION.	138

Chapitre 5

L'implication de la mise en place du cadre européen du LMD (licence – master – doctorat) sur l'organisation de l'enseignement supérieur court en France	139
L'espace européen de l'enseignement supérieur et le LMD en France	139
Les incidences de la mise en place du LMD sur le premier cycle universitaire (DEUG) et sur les formations courtes professionnalisées (DUT/BTS)	146
CONCLUSION.	155

Chapitre 6

Diversités régionales dans l'accès au bac et à l'entrée du supérieur 157	157
L'accès au baccalauréat : une grande diversité départementale et régionale	157
Nombre de bacheliers et inscriptions dans l'enseignement supérieur : de grandes disparités académiques	161
La dynamique régionale des formations supérieures courtes technologiques	165
La situation des bacheliers STT à l'entrée des principales filières	166
CONCLUSION.	171

ANNEXES	173
Composition du HCEEE	175
Liste des membres du HCEEE	176
Calendrier 2002-2003 des séances plénières du HCEEE	179
Bibliographie	180
Liste des graphiques	182
Liste des tableaux	185

Table des matières 187

Première partie

Pour une stratégie d'évolution du système éducatif et de la formation tout au long de la vie



Problématique générale

Les travaux du Haut Comité l'ont conduit à formuler plusieurs constats :

Une élévation rapide du niveau de formation qui s'est essouffée

Les transformations que les économies développées ont connues au cours du dernier quart de siècle ont profondément modifié tant les conditions d'insertion des jeunes dans la vie professionnelle que les attentes du monde économique à l'égard du système éducatif. Elles se sont accompagnées d'un double mouvement d'élévation des formations et des compétences et de professionnalisation des cursus éducatifs et des métiers. Une partie de la formation professionnelle fait désormais partie intégrante de la formation initiale de nombreux jeunes, quel que soit leur niveau de fin d'études. En même temps, de nombreuses compétences continuent de s'acquérir en dehors de la formation initiale, soit par l'expérience en cours de vie professionnelle, soit lors d'une formation continue ou d'une reprise d'études.

Les évolutions démographiques de la prochaine décennie vont accentuer ces changements. Les générations de l'après-guerre, entrées dans la vie active avec pour plus des deux tiers au mieux le brevet élémentaire, vont partir à la retraite d'ici à 2010/2015. À l'inverse, celles qui arrivent aujourd'hui dans la vie active sont, pour près des deux tiers, titulaires d'un bac et pour près de la moitié, elles ont accédé à l'enseignement supérieur (contre environ 10 % pour les précédentes). Ces départs à la retraite qui affecteront davantage les niveaux les plus élevés de compétences, du fait de l'importance des départs anticipés déjà intervenus dans les catégories ouvriers et employés, vont conduire à de nouveaux arbitrages dans les recrutements entre jeunes et moins jeunes.

Cette élévation du niveau de formation s'est accompagnée d'une démocratisation de l'accès au système éducatif. Ainsi, en 2002, plus de 60 % d'une génération obtiennent le baccalauréat. Cependant depuis le milieu des années quatre vingt dix, le système s'essouffle, voire s'est bloqué : d'une part, la proportion de jeunes qui accèdent au baccalauréat ne progresse plus, d'autre part, les échecs restent importants avec plus de 160 000 jeunes (soit 20 % d'une génération) qui quittent l'école sans diplôme du second cycle du secondaire. De plus, sur l'ensemble des jeunes sortants de l'enseignement supérieur, 25 % n'obtiennent aucun diplôme et se présentent sur le marché du travail avec le seul bac en poche. Par ailleurs, de profondes inégalités d'origine sociale subsistent concernant l'accès aux filières les plus prestigieuses de l'enseignement secondaire comme de l'enseignement supérieur.

Parallèlement, la culture commune citoyenne, véritable socle de base que tout jeune doit avoir acquis en sortant du système scolaire s'élargit sous l'effet des transformations que connaissent la société française, l'entreprise et l'environnement international. Les contenus de formation, les méthodes pédagogiques et les objectifs à atteindre doivent être redéfinis. Comme hier, le système éducatif se doit de donner à chacun la culture nécessaire à son épanouissement et former des citoyens responsables. Mais il doit, en outre, préparer chacun à la vie active au terme d'études plus ou moins longues en y intégrant une composante professionnalisée plus ou moins marquée. Il a également l'obligation de donner la possibilité aux jeunes de reprendre ultérieurement des études, de les former à cette aptitude à la formation permanente et au développement de leurs capacités. Au-delà de cette culture commune, chacun des paliers de formation (bac, premier cycle du supérieur, maîtrise, doctorat) comporte lui aussi un socle de connaissances sur la base duquel s'opèrent ensuite les différenciations professionnelles et d'accès aux diplômes. L'épanouissement de chacun dans la vie sociale et professionnelle crée un besoin permanent d'appropriation de nouveaux savoirs et de nouvelles techniques et impose de repenser la finalité de la formation initiale en perspective avec la formation tout au long de la vie.

Une articulation entre formation initiale et formation continue qui doit se renouveler

Les travaux sur la formation continue ont montré le rôle dévolu à celle-ci dans la gestion des compétences comme instrument de mise en concurrence des salariés quant à leur aptitude au changement. Le fait que les jeunes tendent à accéder davantage à la formation continue que les plus âgés, alors même qu'ils ont un niveau de formation plus élevé et plus en phase avec les technologies et les modes de formalisation actuels, accentue ce phénomène. Le recrutement des jeunes se situe ainsi dans un double horizon : celui de leur insertion immédiate dans la vie active mais aussi celui de la constitution du vivier des recrutements futurs des entreprises. Cette nouvelle perspective a une conséquence importante : la formation initiale ne peut plus se concevoir indépendamment des besoins auxquels cherche à répondre la formation tout au long de la vie.

L'articulation entre formation initiale et formation tout au long de la vie ne peut en être que modifiée, en termes de bénéficiaires comme en termes de contenu. Si la formation initiale conditionne l'appétence pour la formation, l'élévation générale des connaissances des nouvelles générations peut permettre d'atténuer les inégalités d'accès à la formation continue observées dans le passé en fonction du niveau de formation initiale et des positions occupées, pour peu que le monde professionnel y apporte son adhésion, son engagement et reconnaisse la nécessité d'une certification commune. Par ailleurs, l'effet retour sur la formation initiale, aussi bien académique que professionnelle, ira croissant dans la mesure où la formation, devenant réellement continue, constituera un vecteur privilégié d'articulation entre les besoins de compétences et la détermination des savoirs académiques et pratiques correspondants.

La possibilité offerte par la VAE ¹ de faire reconnaître des niveaux de compétences par des diplômes identiques à ceux délivrés en formation initiale devrait faciliter cette évolution. Enfin, la notion de crédits qui accompagne la mise en place du système européen de formations supérieures doit être l'occasion d'une réorganisation plus profonde des études supérieures que celle résultant de leur seule organisation en trois niveaux (L-M-D) en y intégrant des phases professionnelles.

¹ VAE : validation des acquis de l'expérience.

Des attentes nouvelles à l'égard du système éducatif de la part des jeunes et des entreprises

Les attentes à l'égard du système éducatif, tant des jeunes et de leurs familles que des entreprises, ont profondément évolué. Le chômage de masse que connaissent les pays européens depuis la fin des années soixante-dix a modifié la perception qu'ils ont du rendement des études sur le marché du travail. Si le diplôme facilite l'insertion, la correspondance entre son niveau et les postes auxquels les jeunes accèdent est loin d'être simple et varie fortement selon la nature des diplômes, les disciplines et les débouchés auxquels ils préparent. Dans certains secteurs, il peut en résulter un très fort sentiment de déclassement des jeunes diplômés qui peut induire une attitude plus réservée à l'égard de l'intérêt de prolonger les études.

Toutefois, ce que les jeunes perçoivent comme un « déclassement » entre le niveau de formation et celui des premiers postes offerts peut être considéré par les entreprises comme un investissement sur la durée. Le diplôme ne serait plus alors la simple sanction d'un acquis de formation, il aurait un effet de « signal » d'une potentialité de capacités qui se réaliserait et s'enrichirait tout au long de la vie professionnelle. La réduction progressive de cet écart entre le niveau atteint à la sortie du système éducatif et celui des postes successivement occupés, mise en lumière par plusieurs enquêtes, plaiderait en ce sens.

Beaucoup dépendra cependant de la politique de recrutement des agents économiques, entreprises et administrations. Le chômage structurel que connaît la France tend à masquer dans le débat public l'ampleur des ré-allocations d'emplois (créations plus destructions) qui concernent chaque année un emploi sur cinq. Elles sont un facteur important de mobilité professionnelle qui se traduit certes par des passages par le chômage, mais aussi reflètent les mobilités promotionnelles ou fonctionnelles, fluctuantes en fonction de la conjoncture de l'emploi. Ces mouvements ont conduit nombre d'entreprises à développer de nouveaux modes de gestion des ressources humaines, accordant une place accrue au repérage et à la valorisation des compétences et utilisant la formation comme un moyen de sélection des capacités d'adaptation des individus.

Au total, le flux de recrutement se révèle beaucoup plus important que celui des sorties du système éducatif. L'embauche de jeunes ne représente que 10 %, soit une part minoritaire, de ces mouvements. Cette part est toutefois variable selon les secteurs et les entreprises, en fonction notamment de la pyramide des âges, de l'histoire et du contexte économique propre à chacun. Mais leur importance qualitative n'en est pas moins essentielle et

explique l'attention que les milieux professionnels ont porté ces dernières années à la formation initiale.

Les enquêtes disponibles sur les motifs d'embauche selon les âges montrent une forte différence dans les attentes des entreprises. Les jeunes sont en majorité préférés pour « *leur plus grande adaptation aux nouvelles technologies et au changement* », et à un moindre degré pour leur « *plus grande polyvalence et leur plus grand dynamisme* ». Les salariés de plus de 50 ans, eux, sont recrutés pour « *leurs compétences spécifiques et leur meilleure connaissance du milieu du travail* »¹. Entre ces deux groupes, se situe la majorité des recrutements, ceux d'individus disposant des bonnes compétences et ayant acquis une expérience professionnelle suffisante.

Ainsi, même s'ils sont minoritaires en nombre, les recrutements de jeunes constituent un levier important pour faciliter l'introduction des évolutions technologiques et organisationnelles dans les entreprises. Ils peuvent être un facteur d'émulation, voire de pression, destiné à inciter les plus anciens à un effort de formation et d'adaptation aux nouvelles technologies.

Toutefois, il serait possible de procéder à un arbitrage différent entre formation initiale et formation en cours de vie professionnelle en donnant une place plus importante au développement des compétences par rapport au diplôme initial. Cela permettrait de relancer la dynamique d'élévation du niveau de formation, tout en facilitant une entrée plus précoce dans la vie active avec une possibilité de progression ultérieure pour répondre aux besoins de compétences, deux nécessités qui apparaissent dans les travaux prospectifs. Il est évident que cela suppose une modification profonde des comportements dont on peut peut-être déjà observer les prémises².

L'enseignement supérieur court et la professionnalisation

L'enseignement supérieur a fortement accentué sa professionnalisation et estompé la frontière autrefois fortement marquée entre, d'un côté, un enseignement académique conçu en fonction du seul état des savoirs disciplinaires, y compris dans les rares domaines où l'université prépare depuis l'origine à des emplois précis – enseignements, chercheurs, mais aussi médecins, avocats... – et, de l'autre, des enseignements supérieurs assurés par des écoles

¹ Enquête ESSA, 2001. DARES. Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

² Catherine Béduwé et Jean-François Germe, *Vers une stabilisation des niveaux de formation en France*, Centre d'études pour l'emploi, document de travail, juillet 2003.

créées le plus souvent par les milieux professionnels de l'industrie, du commerce, de la santé, voire même de l'administration.

Quand les pouvoirs publics ont cherché à répondre à la demande des entreprises de formation de techniciens supérieurs et de cadres intermédiaires, ils ont tout d'abord mis en place des formations supérieures distinctes des enseignements universitaires, soit extérieures aux universités avec création des sections de techniciens supérieurs (STS) dans les lycées, soit en lisière de celles-ci avec les instituts universitaires de technologie (IUT). D'entrée, elles se sont distinguées des formations universitaires par la forte implication des professionnels des métiers concernés, qu'il s'agisse des programmes et des diplômes (CPC¹ et CPN²), de leur participation aux enseignements ou dans l'accueil des stagiaires ou encore de leur présence dans les conseils des IUT qu'ils vont jusqu'à présider.

L'université n'est pas restée étrangère à cette évolution et a ainsi été invitée à professionnaliser ses formations au début des années 90. Comme le souligne José Rose, « *la professionnalisation est ainsi devenue un enjeu pour les établissements universitaires, une exigence pour les étudiants, une interrogation pour les enseignants et une attente pour les responsables d'entreprises* »³. L'intérêt pour les études elles-mêmes, qui reste souvent la première motivation des étudiants qui s'inscrivent à l'université⁴ plutôt que dans une filière à finalité plus directement professionnelle, coexiste désormais avec une préoccupation de devenir professionnel et une demande « d'une certaine opérationnalité des études ». L'université (à la fois les établissements et le ministère) y a répondu en créant en son sein les Instituts universitaires professionnalisés (IUP) lesquels, à la différence des IUT, sont pleinement intégrés à l'université, et en diversifiant l'offre de formation et les diplômes correspondants comme les DESS ou les diplômes d'université, et plus récemment en créant des licences professionnelles.

Mais elle a aussi gardé des traits qui la distinguent du système des filières « professionnelles ». En premier lieu, bien que les conseils d'administration se soient ouverts à des personnalités qualifiées, notamment du monde économique, il n'existe pas d'instances comparables aux CPC ou à la CPN pour définir contenus et diplômes, hormis la commission nationale d'expertise pour les licences professionnelles. En deuxième lieu, la grande majorité des formations universitaires restent conçues comme des formations longues, qui doivent conduire l'étudiant soit à un DESS ou un DEA, voire ultérieurement

¹ CPC : commission professionnelle consultative (pour les CAP, BEP, bac pro et BTS).

² CPN : commission nationale paritaire (pour les DUT).

³ José Rose, *La professionnalisation dans l'enseignement supérieur*, note pour le HCEEE, avril 2003.

⁴ Sylvie Lemaire, *Qui sont les nouveaux étudiants ? Motivations et représentations des nouveaux bacheliers inscrits en DEUG à la rentrée 2001*, note d'information MEN, février 2002.

ment à préparer un doctorat, soit à rejoindre un deuxième cycle plus directement professionnel. Enfin, alors que IUT et STS peuvent sélectionner leurs élèves – à la différence des filières professionnelles du secondaire l'université se doit d'accueillir en premier cycle aussi bien ceux qui se destinent à des études supérieures longues que ceux qui, faute d'avoir été admis dans une filière professionnelle courte, s'y inscrivent « par défaut ». Or, ces derniers échouent plus fréquemment dans leurs études universitaires et ne parviennent pas tous à se reconverter vers des filières professionnelles. L'Université est aujourd'hui confrontée aux problèmes posés par l'orientation et la formation de jeunes qui n'ont pas les pré-requis académiques, ni les motivations nécessaires à la poursuite d'études longues.

Face à ces situations d'échec et aux problèmes rencontrés lors de l'insertion des diplômés dans le monde du travail, l'entreprise revendique un rôle accru en matière de professionnalisation. L'apprentissage, les contrats de qualification et d'adaptation et les différentes formes de stages et périodes de formation constituent un début de réponse. Les résultats en sont généralement jugés positifs. Au-delà des qualifications qui sont acquises par cette alternance entre emploi et formation, cette professionnalisation vise à conférer aux jeunes des compétences requises par les emplois qu'ils ont vocation à occuper. La formation continue, telle qu'elle devra s'entendre à l'avenir, et la validation des acquis de l'expérience vont dans le même sens.

Professionnalisation de la formation initiale et professionnalisation acquise en entreprise sont-elles pour autant équivalentes, substituables l'une à l'autre ou sont-elles complémentaires ? Alors que la première est plus centrée sur l'application des savoirs acquis, la seconde est adossée à la gestion par les compétences. Peuvent-elles se rejoindre en débouchant sur le même mode de reconnaissance à travers la délivrance des diplômes de l'enseignement initial ou faut-il admettre qu'elles débouchent sur des formes distinctes de reconnaissance ? L'enjeu de ce débat, qui intéresse la société française toute entière, est celui de la place du diplôme initial tout au long de la vie professionnelle et de la possibilité d'arbitrages différents entre formation initiale et formation en cours de vie active.

Le Haut Comité considère que ces constats modifient le regard qu'il nous faut collectivement porter sur le système éducatif. L'effort considérable de démocratisation et de professionnalisation qui a accompagné depuis vingt ans la massification tant du secondaire que du supérieur n'est pas en cause. Il n'en faut pas moins interroger un mode de gestion et de réforme du système éducatif qui a été jusqu'ici principalement commandé par la logique de l'offre éducative. Ce dernier a toujours répondu aux besoins du monde économique, et pendant longtemps en accord avec lui, en diversifiant les filières et les diplômes et en les spécialisant toujours plus. Pourtant, les choix des jeunes continuent de s'opérer le plus souvent dans un cadre où le diplôme auquel conduisent les différentes filières reste plus important que le champ

professionnel visé. Le consensus social tend ainsi à sur-valoriser le diplôme initial par rapport aux compétences acquises tout au long de la vie professionnelle. C'est ce qu'il importe aujourd'hui de repenser.

Le moment pour une telle réflexion est apparu particulièrement opportun au Haut Comité pour deux raisons. Le système éducatif, dans sa diversité, représente un potentiel considérable de compétences et de moyens et est concerné par la formation tout au long de la vie comme par la validation des acquis de l'expérience. En même temps, la mise en place progressive du système européen licence-master-doctorat, qui oblige l'ensemble des cursus à se repositionner, met le système éducatif plus directement en concurrence avec les systèmes éducatifs des autres pays européens. Or, ces évolutions sont elles-mêmes l'expression des modifications qui affectent l'espace dans lequel les individus exerceront et valoriseront leurs compétences. Les entreprises s'y sont déjà largement adaptées. Le système éducatif ne peut y rester étranger.

Ces constats, ont conduit le Haut Comité à esquisser une stratégie d'évolution de notre système éducatif autour de sept grandes orientations.

Recommandations

Relancer la dynamique d'accès au bac

Le Haut Comité est d'avis que la relance de la dynamique d'accès au bac d'un plus grand nombre de jeunes est une exigence pour répondre à la fois aux attentes des jeunes et de leur famille et aux besoins de l'économie. Elle passe par une triple action : une lutte résolue contre l'échec scolaire à tous niveaux, et en premier lieu au niveau du primaire et du collège ; une augmentation de la part des jeunes d'une génération qui accèdent à la voie générale, dont le recul ces dernières années est un sujet de préoccupation important ; enfin, une réduction des sorties précoces de la voie professionnelle, notamment en première année de CAP – BEP, à l'issue d'un CAP – BEP ou encore en première professionnelle. Par ailleurs, le bac professionnel en trois ans peut constituer un moyen d'accroître le pourcentage d'accédants au bac par la voie professionnelle dans les conditions précisées dans le précédent rapport¹ du Haut Comité. Sur ce dernier point le Haut Comité réitère sa demande de voir les expérimentations en cours évaluées afin de dégager les modalités d'une possible extension.

Dans un contexte de chômage rendant plus difficile l'insertion dans l'emploi, il est possible qu'une attitude nouvelle se soit faite jour à l'égard de la poursuite d'études. L'importance croissante donnée par les entreprises à une première expérience lors de l'embauche peut aussi avoir incité les jeunes à valoriser l'expérience professionnelle par rapport à la prolongation de leur scolarité. Mais si un nouvel équilibre doit s'établir entre entrée dans l'emploi et poursuite d'études, le Haut Comité considère qu'il ne peut valablement se faire que sur niveau de formation initiale qui donne à chaque jeune un potentiel de développement de ses compétences et la capacité d'être acteur de son

¹ Rapport du Haut Comité éducation-économie-emploi 2001-2002, *La transition professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement secondaire*, La Documentation française, Paris 2002.

projet dans une économie hautement compétitive. Il faut continuer d'offrir un haut niveau de vie à la population, assurer la promotion sociale et réduire les inégalités. Toute révision à la baisse des objectifs de formation initiale irait à cet égard à l'encontre des exigences tant économiques que culturelles du pays.

Inscrire la formation initiale dans le cadre de la formation et du développement des compétences tout au long de la vie

Le Haut Comité, comme il l'a souligné dans son premier rapport ¹, considère que « *les réponses aux défis de formation et de qualification ne se situent plus exclusivement dans la formation initiale. Elles doivent se concevoir désormais dans le cadre de l'objectif, affirmé au niveau des pays de l'OCDE et de l'Union européenne, de formation et de développement des compétences tout au long de la vie* ». Cette perspective doit évidemment s'appuyer sur les aspects les plus positifs des évolutions des dernières décennies qui ont conduit à un fort relèvement du niveau de formation et de qualification des nouvelles générations avec comme cible de faire accéder 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat et comme objectif « *d'offrir à tout jeune, avant sa sortie du système éducatif et quel que soit le niveau d'enseignement qu'il a atteint, une formation professionnelle* ». Elle suppose que la dimension de la préparation à la vie active et professionnelle trouve pleinement sa place à côté des autres dimensions fondamentales de notre système éducatif, à savoir, dispenser les connaissances qui constituent la culture commune de notre temps et former des citoyens pleinement responsables.

Cette perspective participe également de l'objectif de réduction des inégalités scolaires, en premier lieu, celles liées aux origines sociales et au genre. L'adaptation à des compétences nouvelles devrait créer, en effet, des opportunités pour des individus sortis du système scolaire au cours ou à l'issue du secondaire de monter en qualification. À cet égard, le Haut Comité rappelle l'importance dévolue au collège dans les acquisitions de base et dans la préparation des jeunes à choisir leur voie de formation. L'acquisition de ce socle de base avant la sortie du système scolaire doit constituer pour celui-ci une obligation de résultats.

¹ Rapport du Haut Comité éducation-économie-emploi 2001-2002, *La transition professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement secondaire*, op. cit., p. 167.

La concurrence entre l'embauche de jeunes sortant du supérieur court et la promotion d'actifs constituera, comme au cours des dernières décennies, la clé de l'équilibre entre la demande et l'offre de compétences. Elle reste ainsi un des éléments de la dynamique sociale. Elle implique que notre système de formation, tant au niveau du secondaire que du supérieur, prépare tous les individus, au-delà de l'obtention du diplôme visé, à développer leurs compétences tout au long de la vie, y compris à l'occasion d'une reprise ultérieure d'études.

Cette orientation a d'importantes implications tant pour l'État que pour les employeurs. Le premier doit définir le rôle respectif attendu de la formation initiale et de la formation continue dans ce contexte de formation et de développement des compétences tout au long de la vie, de façon à permettre aux différents acteurs, service public de l'éducation, régions, partenaires sociaux de se les approprier et de les mettre en œuvre. Il lui appartient aussi d'allouer les moyens humains et financiers mis au service de ces deux composantes en fonction de ces objectifs. De ce point de vue, l'idée d'un crédit de formation différée est apparue comme une mesure permettant d'articuler la formation initiale et la formation continue sans les mettre en situation de concurrence. Une mesure de cette nature pourrait permettre par ailleurs de gérer des situations de pénuries comme notamment celles qui risquent d'apparaître au niveau III de formation, pris en étau entre l'effet LMD et le plafonnement du taux d'accès au baccalauréat.

De leur côté, les partenaires sociaux doivent expliciter le rôle et la responsabilité des employeurs en matière d'offre de formation, et notamment d'alternance, pour faire de l'entreprise un lieu effectif de transmission et d'acquisition de savoirs et de connaissances (voir recommandation 5).

Définir la culture commune et reconnaître la culture technologique comme une de ses composantes

La définition de la culture commune à tous qui doit être acquise à la sortie du système scolaire devrait faire l'objet d'un large débat public. Cette culture peut se définir comme le socle de base des connaissances nécessaires à l'épanouissement individuel, à la participation à la vie sociale et professionnelle et à l'ouverture sur le monde. Elle doit donner aux jeunes les moyens de continuer à apprendre. Le Haut Comité insiste à nouveau sur la responsabilité qui incombe en premier lieu dans ce domaine à l'école primaire et au collège pour donner à tous les enfants les outils d'un parcours de réussite et de l'élaboration d'un projet professionnel.

La définition d'une culture commune passe par une interrogation sur la place qui doit être faite au technologique dans la formation initiale. Le découpage des études préparant au baccalauréat en filières générale, technologique et professionnelle a constitué une reconnaissance de l'égale importance des dimensions technologique et professionnelle à côté de la formation générale. Il a permis de contourner les problèmes nés de l'hétérogénéité des modes d'accès aux connaissances chez les collégiens face à une pédagogie marquée par la culture académique. Le Haut Comité a déjà eu l'occasion de souligner combien cette démarche avait contribué à permettre à un nombre croissant de jeunes d'accéder au baccalauréat.

Toutefois, il est nécessaire aujourd'hui d'aller plus loin et de reconnaître pleinement la dimension même de la culture technologique comme une composante à part entière de cette culture commune. Internet et les technologies de l'information et de la communication occupent aujourd'hui dans la vie quotidienne une place dont l'importance n'est plus à démontrer. Si l'école doit s'en emparer, bien évidemment la culture technologique ne s'y réduit pas. Par leurs implications sur ce qui a longtemps été considéré comme les savoirs fondamentaux – notamment le calcul et l'écriture – ces technologies rendent de plus en plus perceptible la nécessité pour chacun d'accéder à une culture technologique pour participer pleinement à la vie sociale et à l'exercice de sa profession. L'enseignement de cette culture technologique devrait se faire dès le collège de façon à aider les jeunes dans leur choix de filière à l'entrée du lycée. Un contenu commun à toutes les filières, n'est nullement incompatible avec le maintien de la diversité de celles-ci et l'existence de contenus spécifiques constituant les pré-requis particuliers des grands domaines de la connaissance, comme de domaines professionnels : médecine, droit, gestion, sciences, industrie, administration, métiers littéraires... S'il conviendra évidemment de définir précisément les contenus d'un tel enseignement commun à toutes les filières et les méthodes pédagogiques appropriées, le Haut Comité estime que cette culture doit être finalisée dans ses applications.

Une meilleure articulation entre l'enseignement secondaire et supérieur

L'articulation entre le lycée et l'enseignement supérieur constitue une question centrale pour répondre dans de bonnes conditions tant aux aspirations des jeunes et de leur famille qu'aux besoins de compétences des entreprises. Au niveau du lycée, l'orientation répond aujourd'hui très largement à des critères de réussite académiques, aux différences d'opportunité qu'ouvrent les différents bacs et aux logiques institutionnelles de l'offre éducative. À ce stade, la prise en compte de l'horizon professionnel des

jeunes n'est en aucune manière une dimension de l'orientation. Dans ce contexte, l'attrait du bac S ne réside pas dans la prédisposition des lycéennes et des lycéens pour les études scientifiques mais dans le fait qu'il leur ouvre toutes les possibilités d'études supérieures et donc permet de retarder le choix d'un domaine de métiers.

Le lycée général et technologique ne peut plus se donner pour seul objectif la réussite au bac mais se doit de préparer aussi bien que possible les jeunes aux études supérieures qu'ils entreprendront ensuite. Les dysfonctionnements, mis en évidence dans la deuxième partie du rapport, à l'origine d'une part importante des échecs rencontrés en DEUG par de bacheliers technologiques du domaine tertiaire, rendent nécessaire d'interroger l'opposition entre général et technologique comme critère d'organisation du secondaire non professionnel. La réintroduction de l'option mathématique dans les formations littéraires, une différenciation du bac scientifique basée sur la place donnée à l'expérimentation et aux méthodes inductives que sur une opposition entre général et technologique, peuvent constituer des voies susceptibles d'améliorer l'articulation entre le secondaire et le supérieur, de redonner au bac scientifique sa véritable vocation et d'ouvrir l'accès des bacheliers non scientifiques à un éventail plus large de formations supérieures.

Construire avec les jeunes les conditions de la réussite de leur projet de formation et de leur projet professionnel

C'est bien la finalité de l'orientation qui est ici en cause et le fait que l'articulation entre les parcours d'études préparant aux différents domaines de métiers en est largement absent. Si on veut que l'orientation soit choisie et non subie dès la sortie du collège, elle doit être guidée par des objectifs différents de ceux de la « réussite scolaire » telle qu'elle est généralement entendue dans ce pays ou de la volonté de « capter » des étudiants comme certains lycées le pratiquent en faveur de leurs classes de STS. Il convient, au contraire, d'aider les jeunes à construire progressivement leur projet de formation, en articulation avec leur projet professionnel. Cet objectif suppose de donner aux lycéens et aux étudiants les moyens d'accéder à la connaissance des métiers et des études qui y préparent. Il nécessite une forte implication des milieux professionnels, notamment en matière de prospective d'emplois et de définition des besoins de formation exigés par les niveaux de qualification et de compétences recherchés. Le Haut Comité rappelle que le code de l'éducation confère à l'école une mission de « conseil en orientation

et d'information » qui n'est pas aujourd'hui pleinement assumée. Il souligne qu'au regard de l'enjeu social et économique que constitue la mobilité professionnelle, chaque jeune doit être préparé à exercer des choix responsables tout au long de la vie. C'est une véritable mission d'éducation qui relève de la responsabilité fondamentale de l'école.

Trop de jeunes qui s'inscrivent dans l'enseignement supérieur en sortent sans avoir obtenu de diplômes. Toutes les filières sont concernées par l'échec en premier cycle, quoique dans des proportions diverses. Les causes en sont multiples : mauvaise orientation à la sortie du lycée, manque de motivation, insuffisance des pré-requis, difficulté à mener de front emploi et formation supérieure pour ceux qui sont obligés ou ont choisi de travailler...

L'orientation des filles pose également un problème particulier¹. Parmi les bachelières technologiques, neuf sur dix se sont orientées dans une spécialité tertiaire (*sciences et technologie tertiaires* ou *sciences médico-sociales*), et un certain nombre d'entre elles ne trouve pas des poursuites d'études adaptées dans le supérieur. Des considérations culturelles expliquent en grande partie ce choix des disciplines tertiaires, mais des effets d'établissements viennent l'accentuer : parmi les rares filles qui souhaiteraient s'orienter dans une discipline industrielle, certaines sont découragées par le fait que cela impliquerait pour elles d'aller dans des établissements accueillant essentiellement des garçons. Enfin, une attention plus grande aux conditions d'accueil des jeunes filles dans les entreprises, particulièrement dans les secteurs industriels, améliorerait l'attractivité des disciplines autres que tertiaires.

Par leur importance, les dysfonctionnements de l'orientation et les échecs des étudiants ne sont pas acceptables. Ils ne sont pas non plus une fatalité. Le Haut Comité estime qu'il est possible et nécessaire d'agir à deux niveaux.

En premier lieu, comme certains établissements le font déjà, l'organisation d'une mise à niveau en début de premier cycle ainsi qu'un suivi et un soutien aux étudiants est de nature à leur permettre de mieux se familiariser avec les méthodes et les exigences intellectuelles de l'enseignement supérieur. En second lieu, il convient d'organiser les parcours d'études appropriés à chacun, gage de leur réussite en aidant les jeunes à construire progressivement leur projet professionnel en identifiant avec eux les différentes étapes à franchir dans l'acquisition des savoirs. Ces actions nécessitent que les enseignants puissent disposer d'un temps de suivi et d'accompagnement reconnu comme tel.

Cette approche devrait permettre d'améliorer très sensiblement la cohérence des inscriptions en DEUG et en IUT. Elle devrait notamment favoriser la réorientation des étudiants qui s'inscrivent en IUT alors qu'ils ont les

¹ Voir par exemple, *Diversification des choix professionnels des filles. Lumière et Ombre des femmes Modèles*, N. Bosse, C. Guegnard, 2001, association Orientation au féminin, délégation régionale des Droits des femmes, Fonds social européen, IREDU, CEREQ.

potentialités et le désir de poursuivre des études longues et à l'inverse de ramener vers les IUT et les STS des élèves qui se sont inscrits en DEUG alors qu'ils souhaitaient poursuivre des études supérieures plus professionnelles. L'appartenance des IUT au monde universitaire devrait faciliter ces orientations. Dans toutes les universités, un système de passerelles, optimisant les capacités et les choix d'orientation des étudiants, entre les formations de 1^{er} cycle devrait leur être proposé. Une commission mixte d'enseignants devrait être mise en place pour les organiser concrètement en s'appuyant sur les crédits de formation ECTS afin de les inscrire dans le système européen du LMD (licence-master-doctorat).

Dans ce contexte européen, le Haut Comité est d'avis qu'il faut maintenir le BTS et le DUT comme diplôme d'insertion professionnelle sans exclure la possibilité donnée à leurs titulaires d'accéder au niveau licence à égalité avec les titulaires de DEUG. Le développement et la diversification de l'offre de licences professionnelles peuvent être l'occasion de professionnaliser des formations qui sont restés jusqu'ici plutôt en marge de cette évolution, notamment dans des disciplines littéraires. Cela peut également être un terrain propice à l'extension des formules d'apprentissage parmi l'offre de licences professionnelles proposée aussi bien aux titulaires de BTS et de DUT que de DEUG.

Améliorer les conditions d'insertion des jeunes diplômés dans le monde du travail et développer l'alternance

L'insertion des jeunes diplômés du supérieur, bien qu'elle s'effectue dans de meilleures conditions que pour les moins et les non diplômés, reste très inégale selon la nature des diplômes, les secteurs d'activité, la place faite aux jeunes dans les politiques d'embauche des entreprises, les conditions de travail et de rémunérations offertes... Si les jeunes sont les premiers concernés, les entreprises le sont tout autant. Les uns ont besoin de mieux comprendre l'environnement dans lequel ils sont appelés à évoluer dans leur vie professionnelle, les autres ont intérêt à offrir des conditions d'accueil qui prennent en compte les attentes des jeunes à l'égard du monde du travail et facilitent leur intégration dans le collectif que constitue l'entreprise. Le développement au cours de la dernière décennie des stages a constitué un pas en avant important dans le sens d'une meilleure compréhension mutuelle.

L'alternance, sous ses différents statuts et modalités, que le Haut Comité a déjà appelé de ses vœux dans son précédent rapport, constitue une autre

voie susceptible de faciliter l'intégration des jeunes diplômés dans le milieu de travail dès le stade de la formation. Malgré son développement récent, elle est encore insuffisamment explorée. C'est pourtant un des éléments de solution à la double exigence, décrite dans les travaux prospectifs, des besoins du marché du travail de disposer d'une main-d'œuvre jeune entrant plus tôt dans la vie active tout en étant plus formée qu'actuellement. C'est aussi une solution qui peut être proposée à certains jeunes pour acquérir à égal niveau de reconnaissance un diplôme d'enseignement supérieur, grâce à une approche pédagogique à laquelle ils sont mieux adaptés.

À l'instar de nos partenaires européens, la France se doit de relever le défi que constitue l'exercice d'un emploi et la poursuite parallèle d'une formation en poussant la réflexion sur les conditions et modalités d'un développement de l'alternance.

Le Haut Comité rejoint ainsi les analyses de la *Commission nationale pour l'autonomie des jeunes*¹ pour laquelle l'alternance « viendrait concrétiser la prise en compte de l'éducation tout au long de la vie à travers une vision renouvelée du passage de l'école à l'emploi ». Comme cette dernière, le Haut Comité ne conçoit l'alternance ni comme un « sas » entre la formation et l'emploi, ni comme une relégation. Il s'agit pour les jeunes d'une formation initiale qui met en œuvre des modes d'apprentissage différents de la formation scolaire classique en s'appuyant sur le socle de base propre à chaque niveau, sur la reconnaissance de la valeur de l'expérience dans l'acquisition de connaissances et sur la transformation des capacités acquises en compétences. Le Haut Comité considère que la mise en œuvre du LMD crée l'opportunité d'ouvrir ce chantier en concertation étroite avec les partenaires sociaux afin d'examiner comment l'alternance pourrait s'appliquer par exemple aux licences et masters professionnels.

Toutefois, l'alternance ne s'adresse pas uniquement aux jeunes en formation initiale. Sa vocation est plus large et doit pouvoir concerner tout individu qui souhaite développer ses compétences à un moment ou un autre de sa vie professionnelle. Concilier exercice d'un métier et formation est la condition pour donner corps à la formation tout au long de la vie. Toutefois, l'alternance ne pourra se développer et devenir un mode de formation attractif pour les jeunes comme pour les adultes que si elle permet la reconnaissance des capacités et des compétences acquises et si elle apporte un plus par rapport aux formations académiques. Les conditions de sa mise en œuvre doivent faire l'objet d'études approfondies et d'un accord entre les partenaires et les universités. Les entreprises ont à cet égard une responsabilité propre, notamment pour définir les conditions d'accueil : exercice du tutorat, charte des stages et conventions entre le jeune, l'établissement et l'entreprise.

¹ Commission nationale pour l'autonomie des jeunes, *Pour une autonomie responsable et solidaire*, rapport au Premier ministre, avril 2002, La Documentation française.

d'accueil, reconnaissance et valorisation des qualifications acquises, définition des modes de certification... explicitation des objectifs fixés aux plans de formation. Il conviendra également de définir précisément les critères d'évaluation communs des connaissances acquises et le rôle des établissements habilités à délivrer les diplômes qui les sanctionnent dans les formations en alternance.

La place des partenaires sociaux dans la formation initiale

Les partenaires sociaux sont aujourd'hui présents dans le système de formation professionnelle et technologique à travers différentes commissions consultatives. Il importe avant tout d'en améliorer le fonctionnement afin que les partenaires sociaux puissent y occuper toute leur place ¹.

Toutefois, l'organisation de ces commissions reste marquée à la fois par les champs respectifs de l'éducation et de l'emploi et par les cloisonnements qui résultent soit des champs disciplinaires et de l'organisation en branche d'activité (CPC et CPN dans le champ éducatif, CPNE et OPCA dans celui de l'emploi et de la formation continue), soit de logique institutionnelle (CCN et commission nationale d'expertise de la licence professionnelle). Les partenaires sociaux y apportent leur expertise technique. Par contre, l'éclatement de ces différentes instances empêche toute réflexion d'ensemble sur l'évolution du système de formation professionnelle et technologique dans ses liens avec l'emploi.

Le Haut Comité constate d'une part que l'ensemble des diplômés à finalité professionnelle ne sont pas couverts par une commission et que d'autre part les commissions actuelles fonctionnent selon des modalités et des modes de représentation très hétérogènes. Il propose qu'une réflexion soit engagée afin de donner au système actuel plus de cohérence. L'idée de réorganiser ces commissions par grands champs professionnels, dans une logique interministérielle, constitue une piste de travail qui serait de nature à renforcer le lien entre les qualifications professionnelles attendues et les formations qui y préparent les jeunes. Une attention particulière doit être apportée au champ sanitaire et social et à l'organisation de filières conduisant aux diplômes professionnels requis pour l'exercice de ces professions.

Par ailleurs, il apparaît souhaitable d'améliorer le fonctionnement des comités de coordination des programmes régionaux d'apprentissage, aussi bien au niveau national qu'au niveau régional afin de permettre aux partenaires sociaux d'y jouer pleinement leur rôle.

¹ Cf. le rapport précédent du Haut Comité.

De son côté, la Commission nationale de certification professionnelle, dont le Haut Comité souhaite le maintien du caractère interministériel, a pour mission, à côté de l'élaboration du Répertoire national des certifications professionnelles, de proposer une nouvelle nomenclature des niveaux de certification dans une perspective européenne. Avec plus de 15 000 diplômes, titres ou certificats, il est peu probable que le Répertoire puisse apporter lisibilité et disponibilité sans que de façon concomitante, partenaires sociaux et acteurs du système éducatif et de la formation continue ne s'interrogent ensemble sur une telle prolifération. L'enseignement supérieur, à l'origine d'une majorité de ces titres, est directement concerné.

Éducation, formation, emploi ne sont plus des ensembles séparés comme ils ont pu l'être jadis. Si l'emploi n'est qu'une des finalités de l'éducation et de la formation, celles-ci sont devenues des composantes à part entière de la vie professionnelle. Les acteurs du monde économique, représentés institutionnellement par les partenaires sociaux, ne peuvent plus rester à l'écart de la définition des grandes options stratégiques qui façonnent notre système éducatif. Ils en sont désormais partie prenante. C'est pourquoi le Haut Comité est d'avis, à côté de ces lieux d'expertise technique que le fonctionnement des instances existantes (CIC, CSE, CNESER) où sont débattues les grandes orientations du système éducatif et de la formation professionnelle doit être amélioré pour permettre aux partenaires sociaux d'y jouer pleinement leur rôle et que ceux-ci y soient mieux représentés à l'instar de ce qui existe dans d'autres pays.

*

* *

Cette stratégie d'évolution du système d'éducation et de formation tout au long de la vie confère aux partenaires sociaux une responsabilité particulière dans la mesure où l'articulation souhaitée entre formation initiale et formation continue dépend largement de la façon dont les compétences sont reconnues et validées par les entreprises et dont les salariés ont accès à la formation tout au long de la vie. Toutefois, s'il existe un champ propre aux partenaires sociaux, cette orientation nécessite un débat beaucoup plus large, avec tous les acteurs impliqués dans le système éducatif, notamment enseignants, élèves et parents d'élèves, mais aussi l'État et les régions.

Le Haut Comité a conscience d'avoir au cours de ces travaux ouvert beaucoup de chantiers plus qu'il n'a apporté de réponses concrètes aux questions posées. Les évolutions stratégiques novatrices qu'il appelle de ses vœux et qui pourraient s'appuyer sur ses analyses et ses propositions nécessitent des approfondissements et des confrontations. Mais il lui semble que le débat sur l'école engagé par le Gouvernement, et auquel il souhaite être pleinement associé, n'atteindra son but que s'il est l'occasion de poser celui-ci en termes de grandes orientations. C'est dans cet esprit qu'il a conçu cette contribution.

Deuxième partie

Constats et analyses



*Les besoins
de l'économie
en diplômés de
l'enseignement
supérieur et l'offre
de formations à
l'horizon 2010*

Chapitre 1

Les besoins de l'économie en diplômés et les projections de sortie de l'enseignement supérieur court

La part des jeunes dans les recrutements des entreprises

Nul ne conteste l'importance, pour les entreprises, des recrutements de jeunes sortant du système éducatif et de l'enjeu qu'ils représentent comme levier, supposé ou réel, du changement, de l'innovation ou simplement d'une meilleure productivité à un coût parfois plus avantageux. Le système éducatif se doit donc de répondre à cet enjeu. Lorsque surviennent, comme en 2000, des difficultés de recrutement ou, pire, que l'on parle de pénurie de main-d'œuvre, il est tentant de faire porter l'ensemble des responsabilités au système éducatif et à sa « production » de jeunes sortant du système éducatif et accédant à un emploi.

Or, les jeunes sortant du système scolaire ne constituent qu'une petite part de l'ensemble des recrutements des entreprises au cours d'une année. Cette part a évolué de façon très chaotique lors des dernières décennies au gré de la situation d'ensemble du marché du travail. Pendant de nombreuses années, les bilans formation – emploi ont élaboré des données permettant de bien mesurer ce phénomène. Il est regrettable que ces bilans ne soient plus produits de façon systématique. Avec l'aide de la DARES et grâce à plusieurs travaux de la DEP, il a été cependant possible de reconstruire ces données.

Évolution de la part des débutants (jeunes sortant du système éducatif) dans l'ensemble des recrutements ¹ des entreprises

Le nombre total de recrutements des entreprises a chuté très fortement entre 1973 et 1983 (de près de 4 millions à 2,6 millions) pour remonter ensuite autour de 1990 (autour de 3,7 millions) pour baisser à nouveau et stagner autour de 3,2 millions de 1992 à 1997. Les jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ont subi très fortement ces évolutions notamment lors des deux grandes périodes de baisse (1973-1983 et 1992-1997) car celle-ci s'est accompagnée d'une diminution de la part des jeunes dans les recrutements. L'embellie de l'emploi de 1998 à 2001 a été concomitante avec la disparition progressive du service national. La hausse observée entre 1999 et 2000 n'est donc pas immédiatement interprétable et correspond pour cet indicateur à une rupture de série. Les jeunes sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans connaissent une évolution très similaire et représentent en 2002 environ 28 % des embauches des entreprises. La situation de 2000 apparaît bien ici exceptionnelle.

Tableau n° 1

La part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ou depuis moins de cinq ans dans l'ensemble des recrutements des entreprises																	
	1973	1983	1986	1987	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total des recrutements des entreprises (en milliers)	3 951	2 611	2 822	3 067	3 512	3 442	3 108	2 942	2 711	2 995	3 009	2 952	3 179	3 371	3 792	3 972	3 633
Part des jeunes sortant du système éducatif dans l'ensemble des recrutements des entreprises en pourcentage	13,7	10,2	11,1	9,9	11,0	10,2	11,1	10,0	9,0	9,7	10,1	10,3	10,8	10,5	12,4	11,9	12,5
Part des jeunes sortis depuis moins de cinq ans du système éducatif en pourcentage					27,2	25,2	26,2	25,5	25,2	26,0	26,2	17,1	28,7	28,7	29,1	28,5	28,5

Source : enquête « emploi » de l'INSEE. Traitement DARES pour les années 1990 à 2002 selon la méthodologie des anciens bilans formation-emploi. Pour les années 1973 à 1987, ce sont les données des bilans « formation-emploi » déjà publiés.

¹ La notion de « recrutement » est celle utilisée dans les bilans formation – emploi : il s'agit des individus déclarant, à l'enquête « emploi » de l'INSEE, exercer un emploi dans une entreprise en mars de l'année *n* alors qu'ils n'en faisaient pas partie en mars de l'année *n-1* ; ils étaient soit dans une autre entreprise, soit sans emploi, soit en formation.

Évolution de la part des débutants (jeunes sortant du système éducatif) dans l'ensemble des actifs occupés

Si on compare maintenant les jeunes embauchés par les entreprises avec l'ensemble des actifs occupés, on retrouve des évolutions assez voisines des précédentes. En 2002, les jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an représentent 2,2 % des actifs occupés, les jeunes sortis depuis moins de cinq ans, 9,1 %.

Tableau n° 2

La part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins d'un an ou depuis moins de cinq ans													
	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Total actifs occupés (en millions)	22,1	22,2	22,1	22	21,7	22	22,1	22,1	22,3	22,6	23,2	23,7	23,9
Part des jeunes sortis du système éducatif l'année précédente dans les actifs occupés en pourcentage	1,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3	1,4	1,4	1,7	1,7	2,0	2,2 %	2,2
Part des jeunes sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans dans les actifs occupés en pourcentage	7,8	7,5	7,5	7,1	6,7	6,9	7,0	7,0	7,7	8,0	8,7	9,1	9,1

Source : enquête « emploi » de l'INSEE. Traitement DARES.

La complexité de la relation formation – emploi : les origines des recrutements des entreprises

Les jeunes ne constituent qu'une petite part des recrutements mais il est important de bien saisir qui sont les autres recrutés car la situation est assez complexe. Les dernières données détaillées sont de 1996 et ont été produites lors des travaux du bilan formation – emploi ¹. Tout d'abord, les différences entre « primo sortants » ² et les données des tableaux 1 et 2 proviennent des sortants du service national qui représentent globalement 2 % des recrutements des entreprises et qui sont intégrés dans les *primo* sortants alors qu'ils

¹ « Bilan formation – emploi » (CEREQ-DEP-INSEE), résultats 1996, *Synthèses* n° 17 INSEE 1998.

² Individus dont l'année de fin de formation initiale est n-1 (donc moins d'un an après leur sortie du système éducatif) (pour les garçons y compris ceux sortis du système éducatif en (n-2) et ayant effectué leur service national en n-1).

ne le sont pas dans les tableaux 1 et 2 et les analyses qui les accompagnent. On constate ensuite la diversité des situations des recrutés : certains sont encore élèves ou étudiants (2,9 % des recrutés), d'autres « *primo entrants* » sont des ex-étudiants salariés (0,4 %) ou des apprentis (0,7 %). Pour les débutants ¹, certains sont issus du chômage, d'autres d'une reprise de formation ou d'un stage ou encore d'inactivité ou du service national.

Pour les non débutants ², on retrouve la plupart de ces catégories mais avec des poids et une signification différente : la reprise d'activités après une période d'inactivité représente une forte proportion des recrutements notamment pour les femmes, la formation continue apparaît avec un poids cependant assez faible. Les sorties du chômage représentent une forte proportion des recrutements de cette catégorie de recrutés, c'est la deuxième source de recrutements après les personnes non débutantes en emploi. Ainsi on peut observer que les jeunes qui viennent de sortir du système éducatif ne viennent qu'en quatrième position des recrutements loin derrière les non débutants déjà en emploi ou au chômage et derrière les reprises d'activité des non débutants. Ils sont de plus très proches des recrutés débutants déjà en emploi ou au chômage.

On voit tout l'intérêt et toute la difficulté de bien comprendre les mécanismes en jeu derrière ces recrutements. Il est important de bien connaître les évolutions de toutes les composantes de ces recrutements et de connaître ainsi la réalité des choix opérés par les entreprises dans un des aspects importants de la gestion de la main-d'œuvre. En particulier, il convient de mieux cerner les évolutions des promotions internes, des formations complémentaires qui donneront une réalité à la formation tout au long de la vie et qui sont un facteur clé pour réduire les tensions prévisibles sur le marché du travail. Il est donc indispensable que des tableaux comme ceux qui précèdent et celui qui suit soient régulièrement produits.

¹ Individus dont l'année de fin de formation initiale est comprise entre n-4 et n-2 (entre un et cinq ans après leur sortie du système éducatif).

² Individus dont l'année de fin de formation est antérieure à n-4 (plus de cinq ans après leur sortie du système éducatif).

Tableau n° 3

Provenance des individus recrutés entre mars 1995 et mars 1996 présenté dans : Bilan Formation – Emploi (CEREQ-DEP-INSEE), résultats 1996, Synthèses n° 17

Provenances	En pourcentage		
		Femmes	Total
En cours d'études initiales (1)		3,8	2,9
Primo entrants (2)	10,6	9,8	10,2
Dont			
Élèves, étudiants	5,3	9,1	7,1
Ex-étudiants salariés	0,4	0,4	0,4
Apprentis	1	0,3	0,7
Service national	3,9	0	2
Débutants (3)	15,5	16	15,7
Dont :			
– emploi	6,4	6,9	6,7
– chômage	5,2	6	5,6
– reprise de formation	0,7	1,4	1
– stage	0,9	1	1
– inactivité, service national	2,3	0,7	1,5
Non débutants (4)	71,7	70,4	71,1
Dont :			
– emploi	39,8	26	33,2
– chômage	25,1	25,9	25,5
– formation continue	1	1,4	1,2
– stage	3,1	2,8	2,9
– inactivité, service national	2,7	14,3	8,3
Ensemble	100	100	100

(1) Individus déclarant ne pas avoir terminé leurs études.

(2) Individus dont l'année de fin de formation initiale est 1995 (pour les garçons y compris ceux sortis du système éducatif en 1994 et ayant effectué leur service national en 1995).

(3) Individus dont l'année de fin de formation initiale est comprise entre 1992 et 1994.

(4) Individus dont l'année de fin de formation est antérieure à 1992.

NB : le tableau fournit des ordres de grandeur plutôt que des estimations précises. En raison de la faiblesse des échantillons concernés, certains résultats doivent être considérés comme fragiles.

Source : enquête « emploi » de l'INSEE.

Les besoins en recrutements de jeunes sortant des niveaux bac + 2 et bac + 3 : que nous apprennent les travaux prospectifs ?

De nombreux travaux prospectifs ont été réalisés en France depuis 1985 sur les besoins en recrutements de l'économie concernant les jeunes sortant du système éducatif. Le dernier en date, commandé et piloté par la DEP a été réalisé, comme les précédents, par le BIPE en 2001 et portait sur l'horizon 2010. Les résultats obtenus ont été déjà largement présentés et analysés notamment dans le rapport 2002 du Haut Comité mais aussi dans les travaux du groupe « prospective des

métiers et des qualifications » du commissariat général au Plan (avec notamment une analyse comparative des résultats obtenus par la DARES et par la DEP), dans les publications de la DEP et dans *Données Sociales*. Il n'est donc pas question ici de redonner tous les détails concernant la méthodologie, les hypothèses et l'ensemble des résultats. On pourra se référer à la bibliographie donnée à la fin de ce chapitre. On se concentrera ici, après un résumé sur la méthodologie, les hypothèses, sur les éléments liés à l'enseignement supérieur court.

Méthodologie et définitions

– L'objectif est d'estimer sur la période 2000-2010 les besoins des entreprises en recrutements de jeunes sortis du système éducatif, les jeunes étant considérés comme sortants jusqu'à un an après leur sortie de formation initiale (l'apprentissage étant pour cet exercice considéré comme une activité et non comme une formation) ou après leur service national.

La démarche se fait en plusieurs étapes :

- dans un premier temps, il faut estimer les besoins en recrutements externes nets de l'économie, soit le nombre d'emplois que les entreprises auront à pourvoir. Ceux-ci sont la somme des créations nettes d'emploi et des besoins en renouvellement de main-d'œuvre (départs à la retraite et autres sorties définitives d'activité). Ces besoins sont estimés globalement et par profession et catégorie sociale. À ce niveau est prise en compte la mobilité promotionnelle (la promotion interne) qui va alimenter certaines professions et créer des départs supplémentaires dans d'autres. Il sera donc nécessaire de faire des hypothèses sur cette mobilité interne ;
- il faut ensuite distinguer au sein de ces besoins en recrutements externes nets, les emplois qui seront occupés par des jeunes de ceux qui seront occupés par des adultes sortis depuis plus longtemps du système éducatif (chômeurs et femmes reprenant une activité). Les besoins en recrutement de jeunes sont également donnés par profession et catégorie sociale ;
- enfin, on estime la répartition des besoins en recrutements de jeunes par niveau de diplôme à partir d'une table de correspondance des jeunes recrutés entre, d'une part profession et catégorie sociale, et niveau de diplôme d'autre part. C'est ici qu'intervient la façon de définir, de traiter et de projeter les « déclassements ».

Résumé des hypothèses prospectives sur les besoins de recrutement

- Deux *scenarii* macroéconomiques : l'un basé sur un taux de croissance du PIB de 2 % (scénario bas) – l'autre sur un taux de croissance du PIB de 3 % (scénario haut). Il faut rappeler qu'en 2000 la seconde hypothèse paraissait la plus « réaliste » et que les personnes qui penchaient plutôt pour la première passaient pour d'horribles sceptiques, ne comprenant pas les merveilles de la nouvelle économie et de son impact durable sur la croissance. Même si aujourd'hui, une croissance de 3 % sur la période 2000-2010 paraît peu probable, il a paru intéressant de présenter certains résultats liés à cette hypothèse (scénario haut) pour mesurer l'impact de ce paramètre macroéconomique. Cet impact varie en effet selon le type de résultats.
- Plusieurs *scenarii* complémentaires basés sur diverses hypothèses de comportements des entreprises concernant la promotion interne des salariés et concernant les arbitrages entre recrutements de jeunes d'une part, recrutement de chômeurs ou de femmes en reprise d'emploi de l'autre.
- La tendance à l'élévation des niveaux de diplôme à l'embauche est supposée se poursuivre d'où permanence de « déclassements ».

Les principaux résultats¹

– Quel que soit le scénario, la part des niveaux des diplômes égaux ou supérieurs au baccalauréat dans les besoins en recrutement en 2010 est supérieure à la part actuelle de ces diplômes dans les sortants du système éducatif : 61,8 % actuellement contre entre 66 % et 75 % (selon les *scenarii*) dans les besoins en 2010. (cf. tableau 4). On obtient également le même résultat si on compare ces besoins aux pratiques des entreprises observées en 1990-2000 (65 % d'embauche de jeunes de niveau supérieur ou égal au baccalauréat). L'écart est cependant un peu plus faible car les entreprises ont puisé, déjà dans cette période, davantage dans les jeunes les plus diplômés au détriment des autres.

– Les besoins en 2010 pour le niveau bac + 2 sont également toujours supérieurs à la situation actuelle : 18,4 % actuellement contre entre 21,8 % et 22,6 % (selon les *scenarii*) dans les besoins en 2010. Il est impossible d'isoler le niveau bac + 3 dans les analyses car ce niveau a été systématiquement agrégé avec les niveaux supérieurs (bac + 4, bac + 5 et au-delà). On peut d'ailleurs indiquer qu'au moment de l'étude (2001) on observait peu de sorties du système éducatif au niveau bac + 3. C'est encore le cas aujourd'hui. Il est probable que le développement de la licence professionnelle va changer cette situation. Il est cependant encore trop tôt pour apprécier son impact et distinguer clairement entre les sorties correspondant à des poursuites d'études d'élèves qui auparavant se seraient arrêtés à bac + 2 (diplômés de BTS ou de DUT) et les sorties d'élèves ayant de DEUG et choisissant une formation conduisant immédiatement à une insertion professionnelle. (Cf. chapitre 5).

L'importance des besoins en recrutement à la fois dans le secteur public et dans le secteur privé risque de créer une vive concurrence entre ces secteurs sur ces niveaux de recrutement.

– Les pratiques des entreprises en terme de promotion influenceront beaucoup les besoins en recrutement et en particulier le niveau de formation de ces besoins : plus la promotion interne sera utilisée, plus les tensions sur les diplômes supérieurs seront réduites. C'est le facteur dont l'influence est la plus forte sur le niveau de formation des besoins en recrutement des jeunes.

¹ Pour plus de détails sur les différents scénarii et les résultats, on peut consulter plusieurs publications : « Prospective emploi-formation à l'horizon 2010 », *Note d'information DEP*, n° 02-30, Estelle Orivel.

« La prospective emploi-formation au ministère de l'Éducation nationale : un peu d'histoire et résultats récents », Claude Sauvageot, *Données sociales*, INSEE, novembre 2002.

« Les besoins en recrutement de jeunes sortant du système éducatif d'ici 2010 », Claude Sauvageot, *Éducation et Formation*, n° 62, DEP.

Prospective emploi-formation, dossier, *Éducation et Formation*, n° 129, DEP, MJENR.

La transition professionnelle des jeunes sortant de l'enseignement secondaire, rapport d'activité 2001-2002 du Haut Comité éducation-économie-emploi, chapitre 3, La Documentation française, 2002.

Tableau 4 :

**Besoins en recrutements de jeunes (en % du total) par niveau de diplôme
selon les différents scénarii, embauches observées et sorties du système
éducatif**

		En pourcentage			
		Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	Total bac et plus
2000-2010	Scénario haut « diplômé »	28	23	24	75
2000-2010	Scénario haut tendanciel	24	22	24	71
2000-2010	Scénario haut « promotion »	20	22	25	66
2000-2010	Scénario bas « diplômé »	26	23	25	74
2000-2010	Scénario bas tendanciel	22	23	25	70
2000-2010	Scénario bas « promotion »	20	22	25	67
1990-2000	Embauches observées	21	21	24	65
1998	Sorties du système éducatif	20	18	24	62

Note de lecture : scénario haut = accroissement de 3 % du PIB ; scénario bas = accroissement de 2 % du PIB ; « diplômé » : les entreprises privilégient davantage l'embauche de jeunes très diplômés au détriment de la promotion interne ou de l'embauche des chômeurs et des femmes en reprise d'emploi. « Promotion » : les entreprises privilégient davantage la promotion interne ou l'embauche des chômeurs et des femmes en reprise d'emploi au détriment de l'embauche de jeunes très diplômés.

Source : BIPE et MJENR-DEP.

La comparaison entre les besoins de recrutements tirés des différents scénarii et les projections de sortants du système éducatif établis par la DEP

De manière générale, la quantité de sortants du système éducatif dépend de l'évolution de la durée d'études et du nombre total de jeunes dans la population. Ce nombre dépend du volume des naissances observées quelques années auparavant. Le décalage entre l'évolution du volume des naissances et l'impact sur le volume des sorties du système éducatif dépend évidemment du niveau de sortie considéré. Pour l'enseignement supérieur, il est logiquement de plus d'une vingtaine d'années.

Les projections de la DEP font l'hypothèse d'un prolongement des données observées sur la période 1995-2002 et donc d'une faible augmentation du taux d'accès au baccalauréat d'ici 2010 et d'une évolution du nombre de sortants de l'ensemble de l'enseignement supérieur comparable à celle des naissances observées entre 1980 et 1990. La répartition entre les sorties « enseignement supérieur court » (bac + 2) et « enseignement supérieur

long » (supérieures ou égales à bac + 3) dépend alors de l'évolution des poursuites d'études après l'obtention d'un diplôme bac + 2 (DEUG, DUT, BTS, formations paramédicales...). On a supposé que cette poursuite d'études allait légèrement augmenter d'ici 2010, notamment avec le développement des licences professionnelles et plus généralement avec la mise en place du LMD (licence – master – doctorat cf. chapitre 5).

À partir de ces hypothèses, on obtient 274 000 sortants de l'enseignement supérieur en 2010 dont 126 000 au niveau bac + 2 et 148 000 pour bac + 3 et plus. Si le nombre de sortants bac + 2 croît régulièrement depuis 2000 (après une baisse entre 1995 et 2000 liée à l'évolution des naissances 1973-1980), les sorties de l'enseignement supérieur long augmentent entre 2000 et 2005 puis baissent entre 2005 et 2010 pour atteindre un volume inférieur à celui observé en 2000, 148 000 contre 151 000 en 2000.

Tableau n° 5

Les projections de sortie du système éducatif par niveau. 2000-2010					
Effectifs en milliers	Années de sortie				
	1990	1995	2000	2005	2010
Sorties diplômées du supérieur long	87	135	151	156	148
Sorties diplômées du supérieur court	97	133	122	124	126
Total sorties diplômées du supérieur	184	268	273	280	274
Sorties au niveau du baccalauréat (IV)	160	204	223	242	251
Sorties au niveau du CAP (V)	216	194	207	189	176
Sorties sans qualification (VI-Vbis)	82	57	56	49	43
Total	642	723	759	760	744
En % des jeunes d'une classe d'âge	Années de sortie				
	1990	1995	2000	2005	2010
Sorties diplômées du supérieur long	10	16	21	20	19,5
Sorties diplômées du supérieur court	11	16	17	16	16,5
Total sorties diplômées du supérieur	21	32	38	36	36
Sorties au niveau du baccalauréat (IV)	18	25	30	32	33
Sorties au niveau du CAP (V)	24	26	25	24	23
Sorties sans qualification (VI-Vbis)	9	8	7	6	6
Total	72	91	100	98	98

Champ : tous modes de formation initiale. France métropolitaine.

Source : enquêtes « emploi 1991, 1996 et 2001 », INSEE et DEP (ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche).

Le nombre des besoins en recrutement de jeunes sortant de l'enseignement supérieur obtenu dans les travaux prospectifs dépend du scénario ; leur répartition par niveau dépend des hypothèses sur la promotion interne.

Tableau n° 6

Les recrutements de jeunes par niveau selon les différents scénarii comparés aux projections de sorties de la DEP pour 2010

En milliers

Ensemble	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Total enseignement supérieur	Bac	CAP, BEP	BEPC ou aucun diplôme	Total
1990-2000	120	120	240	137	84	119	580
2000-2010 Scénario haut diplômé	187	151	338	161	81	89	670
2000-2010 Scénario haut tendanciel	163	147	310	163	87	110	670
2000-2010 Scénario haut promotion	131	147	278	167	92	132	670
2000-2010 Scénario bas diplômé	163	148	311	155	79	86	630
2000-2010 Scénario bas tendanciel	141	144	285	159	84	103	630
2000-2010 Scénario bas promotion	124	142	266	159	86	119	630
2010 Projections de sorties	148	126	274				744

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Pratiquement dans tous les scénarii, les sorties à bac + 2 apparaissent inférieures aux besoins de recrutement. Il est cependant difficile d'utiliser séparément les besoins de recrutement de niveau bac + 2 car il est probable que l'évolution des formations supérieures vers le LMD va transformer le niveau de sortie des étudiants. Comme indiqué précédemment, au moment de l'élaboration des scénarii, les éléments manquaient pour construire une prospective intégrant cette évolution. C'est pourquoi il est préférable à ce stade d'analyser l'ensemble des sorties de l'enseignement supérieur.

Seuls les scénarii supposant une forte promotion permettent de trouver dans les sorties du système éducatif un nombre suffisant de diplômés de l'enseignement supérieur. Dans tous les autres cas, le nombre de sortants du supérieur long et court ne permettra pas de répondre aux besoins de recrutement de l'économie. L'écart peut même atteindre plus de 60 000 dans les scénarii extrêmes.

Ainsi quel que soit le scénario, les projections à 2010 conduisent à conclure à la nécessité d'augmenter le nombre des jeunes sortant du système éducatif avec un diplôme de l'enseignement supérieur pour satisfaire les besoins en recrutement de l'économie concernant les jeunes diplômés de l'enseignement supérieur. On peut donc s'attendre à des tensions sur le marché de l'emploi.

Pour compléter ces résultats et mieux définir les risques de tension, il est intéressant d'approfondir l'analyse des besoins en recrutement par niveau de diplôme dans deux directions :

- les variations de ces résultats selon les grands secteurs ;
- l'évolution des niveaux de diplômes des jeunes recrutés selon les différentes professions et catégories sociales et l'évolution de l'insertion dans les différentes professions et catégories, en premier emploi, des jeunes selon leur niveau de diplôme.

Les principaux résultats sur l'évolution des secteurs économiques

L'évolution selon les secteurs d'activité

La part des services continue d'augmenter. Les services principalement marchands profitent davantage du scénario haut (deux fois plus d'augmentation d'effectifs dans le scénario haut) alors que les services administrés¹ augmentent proportionnellement plus dans le scénario bas mais avec une croissance des effectifs moindre.

La part de l'industrie et de la construction continue de baisser. Cependant la part de l'industrie baisse nettement moins vite dans le scénario haut que dans la période 1990-2000. De plus, l'industrie regagne quelques effectifs dans le scénario haut (cf. tableau 8). La construction regagne quelques effectifs quel que soit le scénario.

La part de l'agriculture continue de baisser, un peu moins cependant dans le scénario bas.

Tableau 7

La part des secteurs économiques dans l'emploi total				
	1990	2000	2010 scénario haut	En pourcentage
				2010 scénario bas
Agriculture	5,9	4,1	2,9	3,1
Industrie	20,3	18,4	17,2	16,6
Construction	7,3	6,2	5,8	6
Services principalement marchands	40,1	42,6	44,8	44
Services administrés	26,4	28,7	29,3	30,3
Ensemble	100	100	100	100

Source : 1980-2000, INSEE Comptes de la nation, projections 2010 BIPE et MJENR-DEP.

¹ Services administrés : éducation, santé, action sociale et administration et services domestiques.

Tableau 8

La variation des effectifs des différents secteurs économiques			
	1990-2000	2000-2010 scénario haut	2000-2010 scénario bas
Agriculture	- 34 000	- 19 000	- 20 000
Industrie	- 14 000	23 000	- 22 000
Construction	- 15 000	7 000	3 000
Services principalement marchands	120 000	182 000	90 000
Services administrés	94 000	101 000	79 000
Ensemble	151 000	292 000	129 000

Source : 1980-2000, INSEE Comptes de la nation, projections 2010 BIPE et MJENR-DEP.

Ainsi sur dix ans, le scénario haut correspond à une augmentation de 2 920 000 emplois et le scénario bas par une augmentation de 1 290 000 emplois.

L'évolution des niveaux de recrutement des jeunes selon les secteurs et selon les scénarii

Il est tout d'abord intéressant d'observer les recrutements de 1990 à 2000. Les services principalement marchands ont recruté plus de la moitié des jeunes débutants et les services administrés un quart. L'ensemble des services a donc réalisé les trois quarts des embauches de débutants sur cette période. L'industrie a embauché moins de 15 % des jeunes, la construction un peu plus de 5 % et l'agriculture moins de 3 %.

Tableau n° 9

Les recrutements annuels moyens de jeunes sortant du système éducatif							
par secteur et niveau de diplôme entre 1990 et 2000							
Recrutements 1990-2000							En milliers
	Bac + 3 et plus	Bac +2	Bac	CAP, BEP	BEPC ou aucun diplôme	Total	
Agriculture	0,3	1,5	6,1	3,2	3,9	15,1	2,6 %
Industrie	15,4	15,9	16,6	13,7	19,7	81,2	14,0 %
Construction	2,1	3,2	3,1	6,7	16,1	31,1	5,4 %
Services marchands	61,1	63,3	80,3	46,3	62,2	313,2	54,0 %
Services administrés	41,7	35,6	30,7	14,3	17,1	139,4	24,0 %
Total	120,4	119,5	136,8	84,2	119,0	580,0	100,0 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

L'analyse par niveau de diplôme montre que les services administrés ont embauché plus de trois quarts de bacheliers ou plus devant sur ce point les services principalement marchands (65,3 % de bacheliers et plus) et l'industrie (58,9 %). L'agriculture a beaucoup embauché de bacheliers (plus de 40 %) mais très peu de bac + 2 ou de bac + 3. La construction a embauché près de trois quarts de non bacheliers.

Tableau n° 10

Répartition des recrutements 1990-2000 des jeunes par secteur et par niveau de diplôme				
	Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	Total bac et plus
Agriculture	2,0 %	10,2 %	40,5 %	52,6 %
Industrie	18,9 %	19,6 %	20,4 %	58,9 %
Construction	6,6 %	10,3 %	9,9 %	26,8 %
Services principalement marchands	19,5 %	20,2 %	25,6 %	65,3 %
Services administrés	29,9 %	25,6 %	22,0 %	77,5 %
Total	20,8 %	20,6 %	23,6 %	65,0 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Tableau n° 11

Les recrutements des jeunes en effectifs (milliers) et en pourcentage selon les secteurs et les scénarii							
		Agriculture	Industrie	Construction	Services marchands	Services administrés	Total
1990-2000		15	81	31	313	140	580
		2,6 %	14,0 %	5,3 %	54,0 %	24,1 %	100,0 %
2000-2010	Scénario haut tendanciel	10	160	50	240	210	670
		1,5 %	23,9 %	7,5 %	35,8 %	31,3 %	100,0 %
2000-2010	Scénario bas tendanciel	10	140	50	210	220	630
		1,6 %	22,2 %	7,9 %	33,3 %	34,9 %	100,0 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Quel que soit le scénario, la part des services principalement marchands baisse considérablement entre 2000 et 2010 passant de 54 % à moins de 36 %. Les services administrés augmentent de plus de dix points dans le scénario haut et de plus de sept points dans le scénario bas. L'industrie augmente également sa part de façon très importante quel que soit le scénario : près de dix points dans le scénario haut, plus de huit points dans le scénario

bas. La construction augmente de plus de deux points alors que l'agriculture perd un point, quel que soit le scénario.

Les départs à la retraite jouent évidemment un rôle important. Entre 1990 et 2000, ils ont été particulièrement nombreux dans les services administrés et l'industrie. L'agriculture a connu une réforme importante dans les définitions de cette notion qui explique l'importance du taux observé entre 1990 et 2000. Entre 2000 et 2010, ils resteront élevés dans l'industrie, la construction et les services administrés tandis que dans les services principalement marchands leur croissance sera en hausse très faible. Ces différences influent directement sur l'évolution de la structure de recrutement des jeunes sortant du système éducatif.

Tableau n° 12

Taux de départ à la retraite selon les grands secteurs et les *scenarii*

	En pourcentage		
	1990-2000	2000-2010	
		Scénario bas	Scénario haut
Agriculture	4,5	2,9	2,5
Industrie	1,6	2,9	2,3
Construction	1,2	2,1	1,7
Services marchands	1,2	1,5	1,3
Services administrés	1,7	2,3	2

Source : BIPE et MJENR-DEP.

De plus, les gains de productivité semblent être potentiellement importants dans le secteur principalement marchand. Leur réalisation entraînera une diminution des besoins en recrutement.

Comme observé entre 1990 et 2000, la part dans les recrutements des bacheliers et plus varie fortement selon les secteurs et cela beaucoup plus que selon les *scenarii*. Les services administrés vont recruter plus de 80 % de jeunes de niveau bac et plus, soit une augmentation sensible du niveau de recrutement (77,5 % de 1990 à 2000). Les métiers de l'enseignement et de la santé avec les métiers de service aux personnes représentent une part très importante de ces recrutements. Tous les autres secteurs vont également augmenter leur niveau de recrutement. Comme les secteurs qui vont recruter beaucoup de jeunes sont également ceux qui vont avoir un fort niveau de recrutement, les tensions y seront particulièrement fortes.

Tableau n° 13

Part des bacheliers et plus dans les recrutements des jeunes selon les secteurs et les scénarii		
	Scénario bas	Scénario haut
Agriculture	44	43
Industrie	70	64
Construction	43	39
Services principalement marchands	68	73
Services administrés	83	81

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Si on détaille davantage les niveaux, en se limitant au scénario bas, pour les bac + 2 et bac + 3, l'augmentation en pourcentage sera très forte dans l'industrie et la construction, plus faible dans les services principalement marchands. Partant d'un niveau très élevé, les services administrés connaîtront dans ce scénario une légère baisse sans doute liée à l'importance des recrutements dans le secteur des services aux personnes.

Tableau n° 14

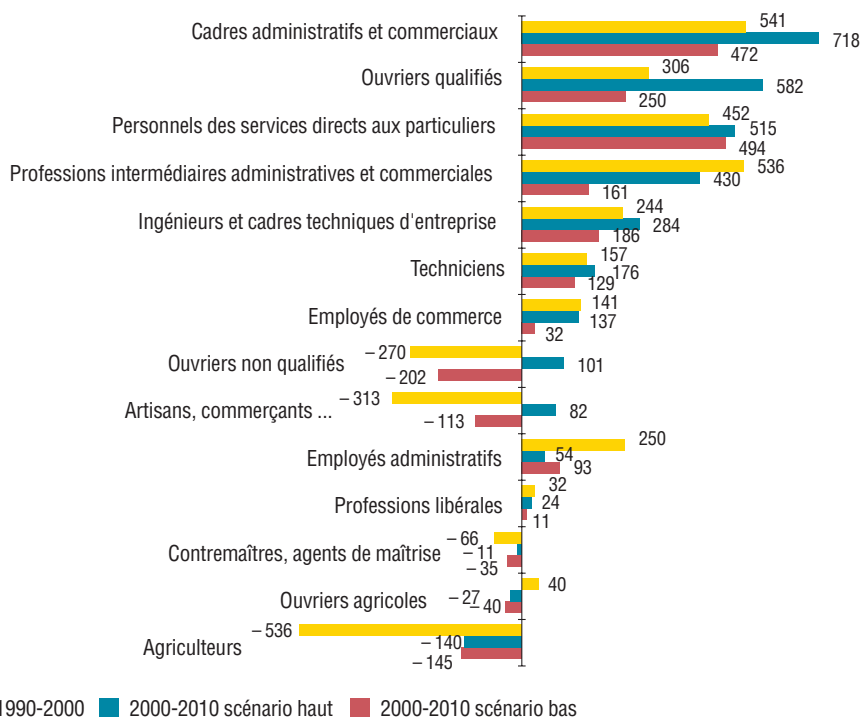
La part des niveaux bac et plus dans les recrutements des jeunes selon les secteurs. 1990-2000. Scénario bas tendanciel			En pourcentage			
			Bac + 3 et plus	Bac + 2	Bac	Total Bac et plus
Industrie	1990-2000		19	20	20	59
	2000-2010	Scénario bas tendanciel	22	26	22	70
Construction	1990-2000		7	10	10	27
	2000-2010	Scénario bas tendanciel	13	15	15	43
Services marchands	1990-2000		19	20	26	65
	2000-2010	Scénario bas tendanciel	17	23	28	67
Services administrés	1990-2000		30	26	22	78
	2000-2010	Scénario bas tendanciel	31	23	27	81

Source : BIPE et MJENR-DEP.

Les résultats par profession et catégorie sociale

Graphique n° 1

Variation de l'emploi par profession et catégorie sociale



Source : BIPE et MJENR-DEP.

L'évolution des grands secteurs entraîne des évolutions dans les différentes professions et catégories sociales. Tout d'abord, la baisse très importante du nombre des agriculteurs observée entre 1990 et 2000 continuera mais sera probablement beaucoup plus faible entre 2000 et 2010. L'évolution du nombre d'ouvriers non qualifiés et des artisans commerçants dépend du scénario : baisse dans le scénario bas mais plus faible que dans la période 1990-2000 ; hausse dans le scénario haut. Ce dernier résultat rejoint les

résultats obtenus par la DARES¹. Pour les ouvriers non qualifiés, il s'explique par la croissance des effectifs tirée par celle de la production industrielle dans le scénario haut. Selon ce même scénario, pour les artisans – commerçants, l'augmentation importante observée dans les services principalement marchands et, à un degré moindre, dans la construction explique l'inversion de tendance par rapport à la période 1990-2000.

Les employés administratifs, les employés de commerce et les professions intermédiaires connaîtront une croissance moins importante que celle observée en 1990-2000 et ce quel que soit le scénario. Les cadres administratifs et commerciaux, les ouvriers qualifiés, les ingénieurs et cadres techniques des entreprises, les techniciens connaissent une croissance supérieure à celle observée entre 1990 et 2000 dans le scénario haut, inférieure dans le scénario bas. Seuls les personnels des services directs aux particuliers augmentent plus de 2000 à 2010 qu'ils ne l'ont fait entre 1990 et 2000 quel que soit le scénario.

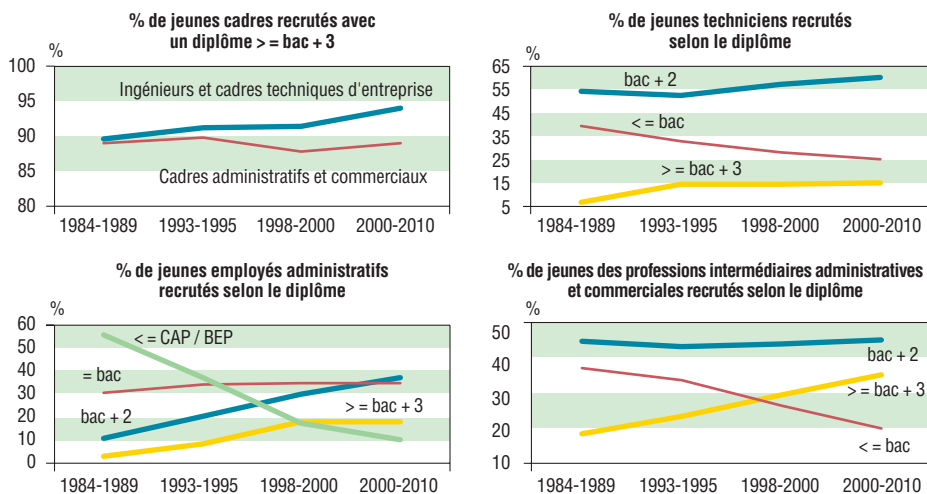
Ces évolutions ont également des incidences sur les recrutements des professions par niveau de diplôme. On peut relever les points suivants :

- augmentation de la part des diplômés de niveau bac + 3 et plus dans les recrutements de cadres administratifs et commerciaux plus importante que celle observée entre 1998 et 2000 ;
- reprise de l'augmentation des diplômés de niveau bac + 3 dans les recrutements d'ingénieurs et cadres techniques d'entreprise ;
- augmentation des bacs + 2 dans et bacs + 3 les recrutements de technicien, baisse des bacheliers ;
- *idem* pour les employés administratifs, mais la part des bacheliers reste stable ;
- forte croissance des diplômés de niveau bac + 3 et plus dans les professions intermédiaires, stabilité des bac + 2 et chute des bacheliers.

¹ « L'emploi par métier en 2010 », DARES *Premières Synthèses*.

Graphique n° 2

Part des jeunes recrutés dans les professions et catégories sociales selon le niveau de formation



Source : BIPE et MJENR-DEP.

On retrouve donc les forts besoins en bac + 2 dans ces diverses professions et catégories sociales.

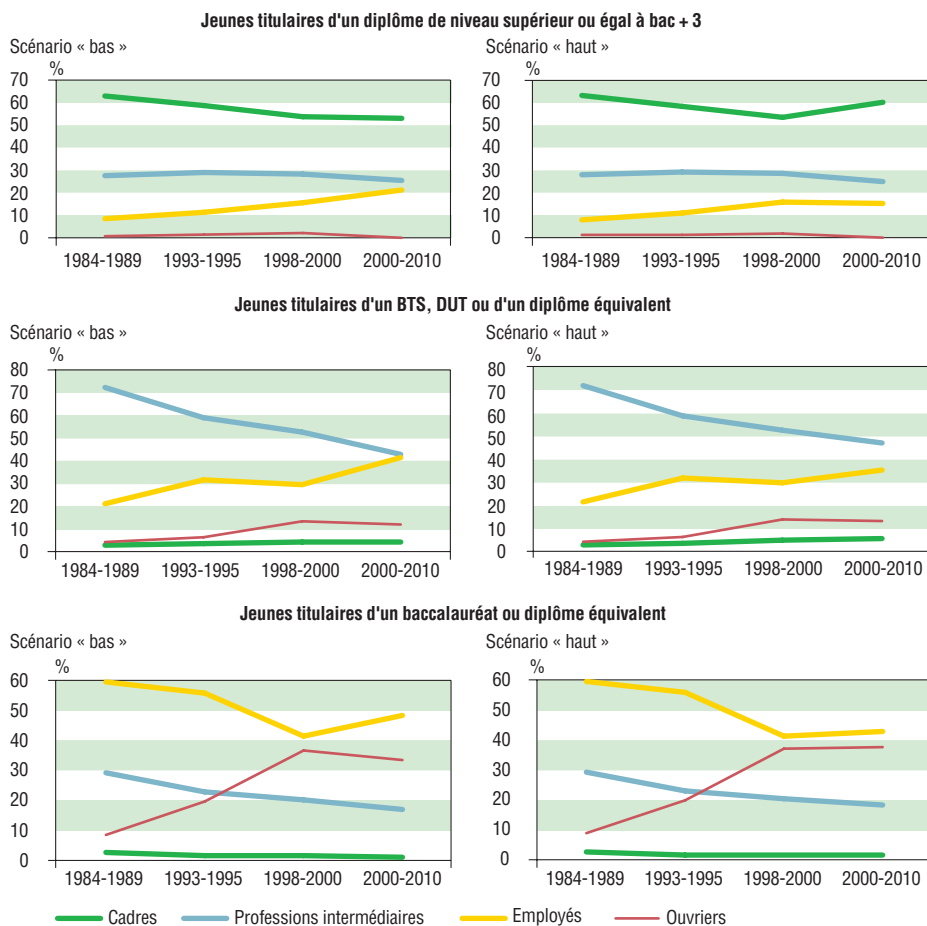
Les professions et catégories sociales qui vont recruter les jeunes diplômés sont les suivantes :

- pour les diplômés de niveau bac + 3, une baisse de la proportion de cadres et de professions intermédiaires et une hausse des employés dans le scénario bas. Le scénario haut permettrait une hausse de la proportion de cadres entraînant une baisse des recrutements comme employés ;
- les niveaux bac + 2 seront moins souvent recrutés dans les professions intermédiaires et plus souvent comme employés ;
- les bacheliers seront plus souvent employés et aussi souvent ouvriers, moins souvent professions intermédiaires.

De façon générale, on n'observe pas, quel que soit le scénario, une diminution des déclassements au moment des recrutements (cf. pages 67 et suivantes).

Graphique n° 3

Les professions et catégories sociales occupées par les jeunes recrutés selon leur niveau de diplôme



Source : BIPE et MJENR-DEP.

Conclusion

Quel que soit le scénario et l'angle d'analyse (professions, secteurs), l'augmentation du nombre de diplômés de l'enseignement supérieur constitue une exigence forte du développement économique. Pour répondre à leurs besoins en compétence, les entreprises devront à la fois recourir à des promotions et faire appel en proportion croissante à des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur.

Certes, les jeunes sortant du système éducatif ne représentent qu'environ 10 % du recrutement des entreprises, mais leur rôle est particulièrement important en particulier par leurs capacités d'innovation et leur facilité dans l'usage des technologies de l'information et de la communication. Il est donc crucial de retrouver une dynamique permettant d'améliorer l'accès au baccalauréat et à l'enseignement supérieur. C'est un impératif pour l'économie française.

La capacité des entreprises à utiliser la promotion interne sera également un élément important pour diminuer les tensions qui s'annoncent dans le domaine des recrutements. La demande importante du secteur des services administrés et les besoins non moins importants du secteur des services marchands augurent d'une concurrence vive entre la fonction publique et le secteur privé des services.

Vu la faible part des jeunes dans les recrutements, il est indispensable également de développer des stratégies portant sur les différentes composantes des recrutements. Lorsqu'on observe la part des recrutements issus de formation ou de stages, on peut en déduire qu'il y a là une véritable possibilité de mettre en œuvre une politique de formation tout au long de la vie qui, accompagnée par une politique de promotion interne, pourra contribuer à diminuer les tensions prévisibles d'ici 2010. Cela ne signifie évidemment pas qu'il faut accorder moins d'importance à la formation initiale mais bien qu'il est nécessaire de diversifier les approches pour mieux régler les problèmes car il est difficile d'imaginer que la formation initiale parviendra seule à résoudre ces tensions. La formation tout au long de la vie facilitée par la forte augmentation du niveau des sortants au cours des dix dernières années doit jouer ici un rôle très important. Il devrait être facilité par la forte augmentation du niveau de formation des sortants jusqu'en 1995 et par la « récupération » des « déclassements » importants observés depuis maintenant plus de 15 ans (*cf.* chapitre 2 pages 67 et suivantes).

Chapitre 2

Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur et leur insertion

Depuis 1980, le niveau de formation des sortants s'est considérablement élevé. Aujourd'hui, près de la moitié d'entre eux ont eu accès à l'enseignement supérieur. Si une part croissante de ces entrants dans le supérieur en ressort titulaire d'un diplôme du supérieur long, il faut noter également qu'une part importante en ressort sans diplôme aucun. Ces jeunes en échec sont loin d'être issus exclusivement de l'université, filière non sélective.

La non obtention du diplôme est fortement pénalisante sur le marché du travail : entre deux jeunes ayant suivi la même formation, l'un ayant obtenu son diplôme, l'autre, non, les conditions d'insertion sont fort différentes. L'enquête « Génération 98 » du CEREQ permet de le mettre en évidence.

Les écarts constatés entre niveau de diplôme et niveau d'emploi doivent également être analysés. Savoir distinguer les déclassements liés à une banalisation des diplômes de ceux indiquant une transformation dans les contenus d'emploi serait extrêmement utile dans une réflexion prospective. D'autant que, comme le chômage ou le temps partiel subi, « *le "déclassement" peut constituer une autre forme de sous-utilisation des compétences humaines sur le marché du travail* »¹.

Les sortants des premières années de l'enseignement supérieur

Au sein des sortants des deux premières années du supérieur, il faut distinguer en premier lieu les sortants diplômés des sortants non diplômés.

¹ « Diplôme et insertion sur le marché du travail : approche socioprofessionnelle et salariale du déclassement », Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini, *Économie et Statistique* n° 354, INSEE, 2002.

Ces derniers sont des bacheliers qui poursuivent leurs études après le bac dans l'enseignement supérieur, mais en ressortent sans aucun diplôme, après un nombre variable d'années et d'éventuelles réorientations. Leur effectif est loin d'être négligeable. C'est un sujet préoccupant que ce rapport entend souligner.

En second lieu, que les sortants soient diplômés ou non diplômés, plusieurs filières de formation doivent être distinguées. Les IUT et STS constituent la majeure partie de ce que l'on peut appeler le supérieur court, lequel délivre des diplômes professionnels de niveau bac + 2. Le supérieur court comprend également le para-médical et social, filière qui est cependant malheureusement agrégée dans les données de la DEP (élaborées à partir des enquêtes « emploi » de l'INSEE) avec les DEUG en ce qui concerne les sortants. Les DEUG enfin ne sont pas des diplômes de sortie, mais des diplômes généraux qui appellent la poursuite d'études. Les sorties à ce niveau sont peu nombreuses et s'expliquent par des facteurs particuliers.

Ces sortants ont connu une évolution différenciée au cours des dix dernières années et leurs poids relatifs au sein de l'ensemble des sorties du supérieur se sont modifiés. Les sorties du supérieur (qui comprennent, en sus des sorties du premier cycle, les sorties diplômées du supérieur long) ont elles-mêmes considérablement accru leur poids au sein de l'ensemble des sorties de formation initiale, témoignant de la forte élévation du niveau des sortants depuis vingt ans.

Forte augmentation du poids des sortants du supérieur

Les sortants diplômés du supérieur : 36 % de l'ensemble des sorties

La part des sortants diplômés de l'enseignement supérieur a plus que doublé entre 1980 et 1995, passant de 15 % à 37 % (cf. graphique n° 4 et tableau n° 15). Dans le même temps, la part des sortants non bacheliers chutait de 70 % à 40 %¹.

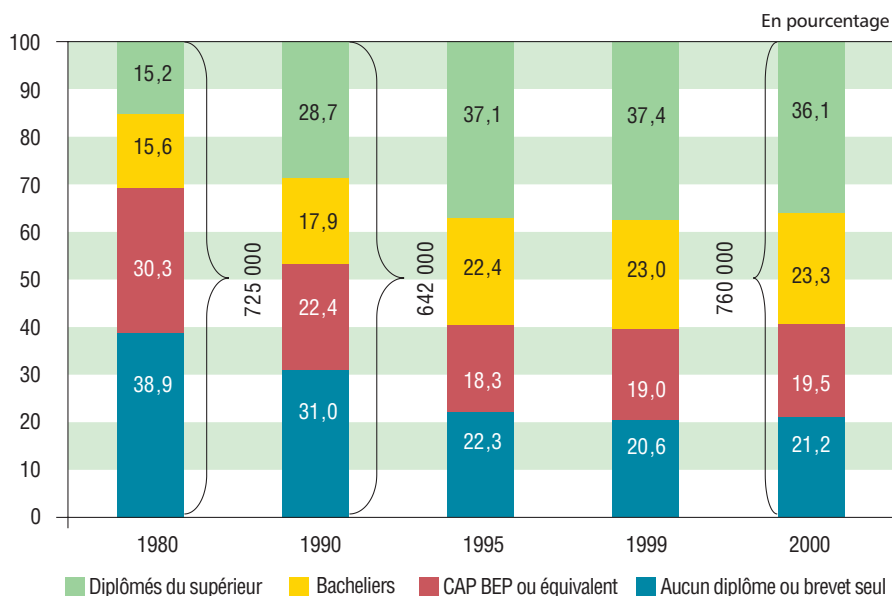
Depuis 1995, les évolutions sont moins significatives, mais on peut noter malgré tout que la part des sortants diplômés de l'enseignement supérieur a diminué d'un point entre 1999 et 2000. Par rapport à 1995, le poids des bacheliers, de même que celui des CAP-BEP, a augmenté d'un point, tandis que celui des sans diplômes ou brevet seul diminuait d'un point.

¹ Le nombre de sortants de formation initiale (apprentissage inclus) varie en fonction de la taille de la population de référence, mais aussi en fonction de la durée des études. Il a connu une forte chute de 1980 à 1990, avant d'augmenter au cours de la décennie suivante. Il se situe en 2000 à un niveau légèrement plus élevé (760 000) qu'en 1980 (725 000).

Graphique n° 4

Répartition des sortants de formation initiale

selon le plus haut diplôme possédé



Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

Tableau n° 15

Évolution des effectifs de sortants de formation initiale

par grande catégorie de diplôme

En milliers

Diplôme obtenu	1980	1990	1995	1998	1999	2000
Aucun diplôme ou brevet seul	282	199	161	156	158	161
CAP BEP ou équivalent	220	144	132	130	146	148
Bacheliers	113	115	162	179	177	177
Diplômés du supérieur	110	184	268	284	287	274
Total sortants de formation initiale	725	642	723	749	768	760

Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

Les sortants du supérieur : près de la moitié de l'ensemble des sorties

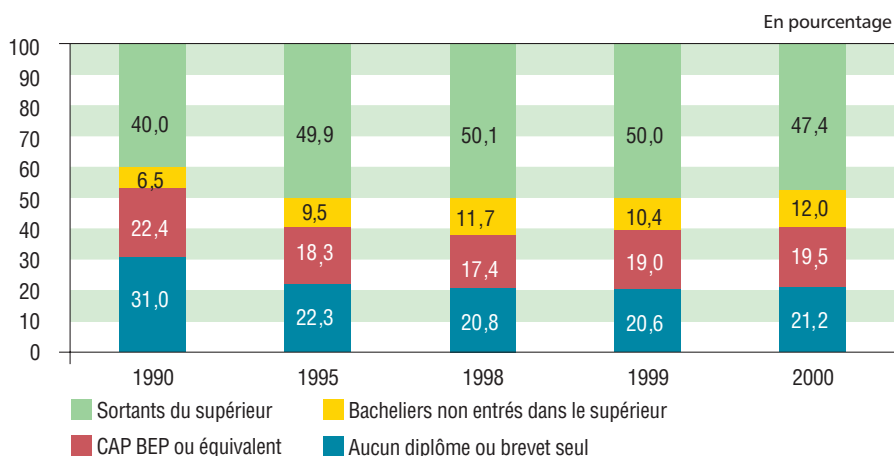
Pour compléter l'ensemble constitué des sortants du supérieur, il faut rajouter à ces sortants diplômés, ceux qui entrent dans le supérieur, mais en

sortent sans diplôme. Cette catégorie n'est toutefois pas disponible avant 1990 et nous ne pourrions donc pas, à partir d'ici, remonter jusqu'à 1980.

Près de la moitié des sortants sont passés par le supérieur (47 % en 2000). Cette part a augmenté par rapport à 1990, mais a diminué de presque trois points de 1999 à 2000. Nous verrons ci-après que c'est la diminution du poids des sortants sans diplôme qui explique la plus grande partie de cette baisse, ce qui permet de la relativiser. Corrélativement, la part des bacheliers qui ont choisi de sortir de formation initiale directement après leur bac a augmenté de 1999 à 2000.

Graphique n° 5

Répartition des sortants de formation initiale selon le niveau quitté



Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

Les sortants du supérieur par grande catégorie

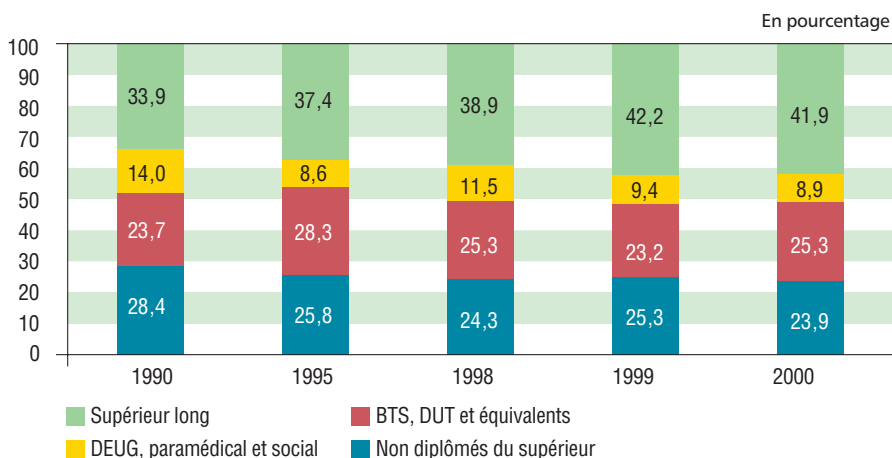
Les sortants diplômés du supérieur long : plus de 40 % des sortants du supérieur

Outre que la part des sortants du supérieur dans l'ensemble des sortants a augmenté, il faut noter aussi qu'au sein même des sortants du supérieur, la répartition par niveau de diplôme s'est déplacée vers le haut.

Les sortants diplômés du supérieur long représentent ainsi en 2000 42 % des sortants du supérieur, contre 34 % en 1990 et 37 % en 1995¹. Le poids des sortants du premier cycle s'est donc réduit, mais de façon différenciée selon les types de population.

Graphique n° 6

Répartition des sortants de l'enseignement supérieur



Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

Tableau n° 16

Évolution des effectifs de sortants du supérieur

En milliers

	1980	1990	1995	1998	1999	2000
Non diplômés du supérieur		73	93	91	97	86
BTS, DUT et équivalents	29	61	102	95	89	91
DEUG, paramédical et social	36	36	31	43	36	32
Diplômés de premier cycle	65	97	133	138	125	123
Diplômés du supérieur long	45	87	135	146	162	151
Diplômés du supérieur	110	184	268	284	287	274
Sortants du supérieur		257	361	375	384	360

Source : INSEE, approximations DEP au moyen des enquêtes « emploi ».

¹ Par rapport à l'ensemble des sorties (et non plus par rapport aux seules sorties du supérieur), les sorties diplômées du supérieur long ont fortement augmenté de 1980 à 2000, en part relative et en volume. Leur part a été multipliée par plus de trois, passant de 6 % à 20 % de l'ensemble des sorties.

Les sortants diplômés de DEUG : environ 5 % des sorties du supérieur

Les données de la DEP élaborées à partir des enquêtes « emploi » de l'INSEE agrègent sortants diplômés de DEUG et du para-médical et social, alors que les premiers sont vraisemblablement sortis pour des raisons particulières, le DEUG n'étant pas un diplôme de sortie. Ils sont d'ailleurs très peu nombreux.

L'enquête « Génération 1998 » les distingue, mais ne fournit pas de données en évolution. En 1998, le poids des DEUG et paramédical s'élevait à 11,5 % des sortants du supérieur, les DEUG représentant 44 % du total (19 000 sur 43 000), soit environ 5 % des sorties du supérieur.

Les sortants diplômés du para-médical et social : environ 6 % des sorties du supérieur

Par la même méthode, le poids des sortants diplômés du para-médical et social, (qui sont 24 000 sur 43 000) peut être estimé à environ 6 % des sorties du supérieur.

Les sortants diplômés du supérieur court : environ 30 % des sorties du supérieur

Les sortants diplômés d'IUT et de STS : un quart des sorties du supérieur

Le poids, au sein des sortants du supérieur, des diplômés des deux formations principales du supérieur court (IUT et STS) est relativement stable au cours de la décennie 90, avec une hausse en début de période, puis une baisse ensuite. Au final, le poids des diplômés d'IUT et STS a légèrement augmenté, pour atteindre un peu plus du quart des sorties du supérieur¹. Leur effectif est passé de 29 000 à 102 000 de 1980 à 1995, et s'élève approximativement à 90 000 en 2000.

La baisse de la deuxième moitié de la décennie ne doit pas être interprétée comme une diminution de l'attractivité de ces formations, – le chapitre 4 montrera au contraire que ces formations accueillent un pourcentage de plus en plus important des bacheliers. L'hypothèse peut en revanche être posée que la diminution des sorties à ce niveau s'explique par une augmentation des poursuites d'études après un DUT ou un BTS.

¹ Par rapport à l'ensemble des sorties, les sorties diplômées d'IUT et de STS ont fortement augmenté de 1980 à 1995, en part relative et en volume. Leur part a été multipliée par plus de trois (comme celle du supérieur long), passant de 4 % à 14 % de l'ensemble des sorties. Depuis 1995 toutefois, leur part a légèrement diminué (de deux points).

L'enquête « Génération 1998 » permet de distinguer les spécialités tertiaires et industrielles pour les BTS et DUT. Il y avait en 1998 plus de 1,5 fois plus de sorties diplômées du tertiaire (58 000 BTS et DUT) que de l'industriel (37 000).

Au total, les sortants du supérieur court représentent environ 30 % des sortants du supérieur.

Les sortants non diplômés : près d'un quart des sortants du supérieur

- Un poids important, mais en diminution

La part des sortants non diplômés au sein de l'ensemble des sortants du supérieur a diminué, passant de 28 % en 1990, à 26 % en 1995 et 24 % en 2000, chiffre qui malgré tout reste très élevé. Sur le marché du travail, ils représentent un poids presque aussi fort que les sortants diplômés d'IUT ou de STS ¹.

- Ils ne correspondent pas uniquement à des échecs en DEUG

Au sein de ces non diplômés, les jeunes qui viennent de DEUG représentent près de 60 % du total, contre 40 % pour les sorties d'IUT et de STS ². Au sein des sorties de DEUG, ce sont les sorties de sciences humaines qui sont les plus nombreuses, représentant 16 % de l'ensemble des sorties non diplômées. Ces effectifs bruts donnent une idée du type de population qui se retrouve sur le marché du travail en échec après être entré dans le supérieur.

Cependant, ils ne renseignent pas sur la probabilité de sortir sans diplôme d'une formation, dans la mesure où les effectifs inscrits sont très variables d'une filière à l'autre. Quand on rapporte les effectifs de sortants sans diplôme en 1998 aux effectifs présents dans les diverses formations (en première ou en deuxième année) la même année (1997-1998), on s'aperçoit que la sélection pratiquée à l'entrée des filières professionnelles courtes (IUT et STS) ne garantit pas l'absence d'échecs. La probabilité de sortir du supérieur sans diplôme en venant d'un IUT ou d'une STS est même légèrement plus forte (10 %) que lorsque l'on vient d'un DEUG (9 %).

¹ En volume, les sorties non diplômées du supérieur ont augmenté au cours de la première moitié de la décennie, en même temps que l'augmentation des entrées dans l'enseignement supérieur. Elles ont ensuite connu une évolution relativement erratique. On en dénombre 86 000 en 2000 (contre 73 000 en 1990).

² Les sorties non diplômées de DEUG représentent donc 14 % ($24\% \times 0,6$) de l'ensemble des sorties du supérieur, soit plus que les sorties diplômées de DEUG. Les sorties non diplômées d'IUT et de STS représentent 10 % de l'ensemble des sorties du supérieur.

De même, au sein des DEUG, c'est la filière droit ¹ qui est associée à la plus forte probabilité d'échec (8,9 %), les sciences exactes et naturelles étant relativement épargnées (3,8 %). Les lettres se situent à un niveau intermédiaire (5,9 %).

Tableau n° 17

Répartition des sortants sans diplôme par filière et discipline

	Effectif estimé *	%	Effectifs du premier cycle en 1997-1998 **	Part des sortants non diplômés dans la population de référence
DEUG non diplômés	53 519	59,3	581 718	9,2
<i>Dont :</i>				
– sciences exactes et naturelles	5 151	5,7	134 447	3,8
– droit	8 581	9,5	96 889	8,9
– économie, AES, sciences sociales	10 055	11,1		
– sciences humaines	14 328	15,9		
– lettres	8 941	9,9	151 530	5,9
– DEUG autre	6 463	7,2		
– DUT/BTS non diplômés	36 787	40,7	345 996	10,6
<i>Dont :</i>				
– automatique, mécanique	5 783	6,4		
– électricité, électronique	3 899	4,3		
– agriculture, agronomie	3 567	3,9		
– industriel autre	1 806	2,0		
– commerce, vente	6 667	7,4		
– comptabilité, gestion	6 101	6,8		
– informatique	5 518	6,1		
– tertiaire autre	3 446	3,8		
Total	90 306	100,0	927 714	9,7

* Source : CEREQ. La précision de l'estimation n'est évidemment pas à l'unité près. « Génération 98 ».

** Source : MJENR – DEP.

L'enquête du CEREQ ne permet pas de distinguer les sorties non diplômées d'IUT de celles de STS, mais une première analyse conduit à penser que ces sortants en échec du supérieur professionnel court sont majoritairement issus des STS. En effet, alors que les taux de réussite au BTS sont plus

¹ Parmi celles pour lesquelles le calcul a pu être fait. En effet, la probabilité d'échec n'a pas pu être calculée pour les sciences humaines, du fait des regroupements différents de disciplines entre les deux sources (le CEREQ regroupe sciences sociales et économie, tandis que le MEN regroupe sciences sociales et sciences humaines).

bas qu'au DUT, les redoublements ne sont pas plus nombreux. On peut ainsi estimer que seuls 80 % (après prise en compte des redoublements) des inscrits en deuxième année de STS obtiennent leur diplôme, contre environ 90 % pour les inscrits en première année d'IUT. Par ailleurs, différents éléments laissent penser que les 20 % d'élèves de deuxième année de BTS qui n'obtiennent pas leur diplôme ne se réorientent pas et sortent du système de formation initiale ; il faut enfin ajouter à ces derniers les abandons en première année de BTS. Au final on peut estimer à près de 30 000 les sortants non diplômés de STS, sur les 36 000 sortants non diplômés d'IUT et de STS identifiés par « Génération 1998 », – soit une très grosse majorité.

- Influence du bac d'origine

En comparant la structure des diplômés et des non diplômés par type de bac, il apparaît que les jeunes titulaires d'un bac technologique et d'un bac professionnel quittent plus souvent leur formation sans diplôme que les bacheliers généraux. Les titulaires d'un bac technologique représentent ainsi 28,3 % des sortants de DEUG non diplômés contre 16,8 % des sortants de DEUG diplômés, mais aussi plus de 60 % des sorties non diplômées de DUT/BTS contre 30,3 % des sorties diplômées d'un DUT ou 56,8 % des sorties diplômées de BTS.

Pour les jeunes titulaires d'un bac professionnel, la situation est encore plus défavorable : ils sont 8,1 % dans les sortants de DEUG non diplômés, contre 1,6 % des sortants de DEUG diplômés et 16 % des sortants de DUT/BTS non diplômés contre 0,7 % des DUT diplômés et 2,9 % des sortants de BTS diplômés.

Tableau n° 18

Origine des sortants de niveau IV et de niveau III par type de bac					
En pourcentage					
	Bac général	Bac technologique	Bac professionnel	Autres	Total
DEUG diplômés	80,1	16,8	1,6	1,5	100,0
DEUG non diplômés	63,1	28,3	8,1	0,5	100,0
DUT diplômés	66,6	30,3	2,4	0,7	100,0
BTS diplômés	33,9	56,8	6,4	2,9	100,0
DUT-BTS non diplômés	20,0	60,6	16,0	3,4	100,0

Source : « Génération 98 », revue Formation Emploi, CEREQ.

- Le temps passé dans l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme

Le temps passé dans l'enseignement supérieur sans avoir obtenu de diplôme est la différence entre l'âge en 1998 et celui de l'année d'obtention

du bac. Ce mode de calcul explique le temps important passé dans le supérieur par les sortants sans diplôme d'IUT/STS, filières où pourtant le redoublement n'est autorisé qu'une seule fois. En effet, certains étudiants s'inscrivent dans ces formations après avoir déjà passé sans succès une ou plusieurs années en DEUG, années cumulées qui augmentent d'autant le temps passé dans l'enseignement supérieur.

Les étudiants en lettres et sciences humaines persistent en moyenne plus longtemps que les autres avant d'abandonner sans avoir obtenu de diplôme : ils sont moins nombreux (environ deux sur cinq) à sortir sans diplôme au bout d'un ou deux ans seulement alors que les inscrits en sciences, droit et économie sont près de un sur deux à abandonner après deux inscriptions au plus. Ce même phénomène s'observe pour les DUT/BTS en agriculture et informatique, les autres spécialités voyant leurs étudiants se décourager plus vite.

Tableau n° 19

Temps passé dans l'enseignement supérieur avant la sortie									
	Effectif estimé	Un an %	Deux ans %	Total deux ans	Trois ans %	Total trois ans	Quatre ans %	Cinq ans et plus %	Total
DEUG non diplômés :									
- sciences exactes et naturelles	5 151	18	28	46	26	72	16	12	100 %
- droit	8 581	21	25	46	22	68	17	15	100 %
- économie, AES, sciences sociales	10 055	23	27	50	23	73	16	12	100 %
- sciences humaines	14 328	21	26	37	23	60	12	19	100 %
- lettres	8 941	16	26	42	22	64	14	23	100 %
- DEUG autre	6 463	22	28	50	26	76	12	12	100 %
Total	53 519								
DUT/BTS non diplômés :									
- automatique, mécanique	5 783	17	36	53	26	79	13	8	100 %
- électricité, électronique	3 899	26	28	54	26	80	15	6	100 %
- agriculture, agronomie	3 567	4	38	42	33	75	14	10	100 %
- industriel autre	1 806	13	38	51	17	68	14	18	100 %
- commerce, vente	6 667	16	33	49	28	77	15	8	100 %
- comptabilité, gestion	6 101	15	37	52	27	79	14	8	100 %
- informatique	5 518	11	32	43	33	76	16	8	100 %
- tertiaire autre	3 446	9	34	43	25	68	18	13	100 %
Total	36 787								

Source : « Génération 98 », op. cit. CEREQ.

L'insertion professionnelle des sortants des premières années de l'enseignement supérieur

L'insertion des sortants diplômés d'IUT et de STS

Une insertion plus favorable pour les DUT industriels

La comparaison des conditions d'insertion entre les individus de ce premier groupe montre tout d'abord qu'elles sont meilleures pour les titulaires d'un DUT ou BTS industriel que pour ceux d'un diplôme tertiaire. Trois ans après leur sortie de formation initiale, leur taux de chômage est plus faible et leur salaire médian, plus élevé (*cf.* tableau n° 20).

Il y a également une différence, au sein des titulaires d'un diplôme industriel, à l'avantage des titulaires d'un DUT. Si ceux-ci accèdent moins rapidement à leur premier emploi, trois ans après la sortie de formation initiale, tous les indicateurs sont en leur faveur : ils ont un salaire médian plus élevé, ils sont un peu plus nombreux à avoir un CDI, ils ont plus souvent un emploi correspondant à leur spécialité de formation, ils s'estiment plus souvent employés à leur niveau de compétence et d'ailleurs, le niveau de qualification de leurs emplois est plus élevé : ils sont plus nombreux à être cadres ou professions intermédiaires (83 %, contre 65 % pour les BTS) ou cadres (12 %, contre 7 % pour les BTS).

Entre les DUT tertiaire et les BTS tertiaire, il y a en revanche peu de différences dans leurs conditions d'insertion, si ce n'est dans la part des cadres et professions intermédiaires (54 % pour les DUT, contre 34 % pour les BTS).

Entre les catégories extrêmes – les DUT industriels et les BTS tertiaires –, la part des cadres et professions intermédiaires varie de façon considérable : de 34 % à 83 %. Au regard du niveau des diplômes considérés, la valeur haute de la fourchette semble tout à fait légitime, et l'on peut donc considérer que les autres diplômés accèdent à un emploi moins qualifié que ce que leur laissait espérer leur niveau de diplôme. Ces écarts montrent que tous les diplômés d'un même niveau ne sont pas considérés à l'identique par les entreprises.

Tableau n° 20

Comparaison des conditions d'insertion des titulaires d'un DUT et BTS					
industriel et tertiaire					
		Diplôme de sortie			
		DUT industriel	BTS industriel	DUT tertiaire	BTS tertiaire
Temps moyen d'accès au premier emploi		3,3 mois	3 mois	3,4 mois	3,1 mois
Trois ans après la sortie de FL	Taux de chômage	3,5 %	3,5 %	4,8 %	5,0 %
	Ils ont un CDI	75 %	73 %	73 %	74 %
	Salaire net médian	1 310 €	1 250 €	1 140 €	1 140 €
	Ils ont un emploi correspondant à leur formation *	61 %	54 %	55 %	59 %
	Ils s'estiment employés au moins à leur niveau de compétence	74 %	71 %	71 %	70 %
	Ils disent se réaliser professionnellement	81 %	81 %	76 %	80 %
	Ils sont cadres	12 %	7 %	7 %	6 %
	Ils sont cadres et professions intermédiaires **	83 %	65 %	54 %	34 %

Source : Bref n° 195, CEREQ. « Génération 98 ».

* : Correspondance entre la spécialité détaillée de la formation selon la nomenclature NSF, et les fonctions exercées dans l'emploi.

** : Indicateur non présent dans le Bref, mais calculé à partir des données fournies par le CEREQ.

Quant aux autres diplômés du premier cycle du supérieur, les données disponibles sont moins nombreuses. Tout d'abord, pour les DEUG, le nombre de sortants est très faible et les statistiques sont très peu significatives. Elles laissent cependant penser que le taux de chômage, trois ans après leur sortie, des titulaires d'un DEUG en sciences humaines et sociales, est près du double (autour de 10 %) de celui des autres diplômés du premier cycle. Leur salaire médian semble également plus faible (950 euros).

Les diplômés du para-médical et social ont, quant à eux, un accès au premier emploi très rapide, voire immédiat, et un taux de chômage, trois ans après leur sortie, presque nul.

Par rapport aux diplômés du supérieur long général, un accès plus rapide, plus fréquent et plus stable à l'emploi, mais une qualification moindre

La complexité de la relation entre le niveau du diplôme et celui de la qualification est attestée par la comparaison entre notre population d'observation (les diplômés d'IUT ou de STS) et les titulaires d'un diplôme général d'un niveau supérieur (licence, maîtrise et DEA en sciences exactes ou naturelles et en sciences humaines et sociales). Elle n'est, en effet, pas au désavantage des premiers sur tous les points. Tout d'abord, leur déficit en termes d'années d'études ne les empêche pas d'avoir un accès plus rapide, plus stable et plus fréquent à l'emploi. Les titulaires du supérieur long général

semblent d'ailleurs mettre d'autant plus de temps pour trouver leur premier emploi que leur niveau de diplôme est élevé et la spécialité scientifique. Cela peut s'expliquer par le fait que leurs perspectives d'insertion sont meilleures et par conséquent que le temps passé à rechercher un emploi sera d'autant plus profitable. Malgré tout, leur taux de chômage, trois ans après la sortie, est supérieur à celui des BTS et DUT (notamment pour les titulaires d'une maîtrise en sciences humaines et sociales) et la proportion d'entre eux qui ont un CDI est plus faible (à l'exception des titulaires d'un DEA en sciences exactes ou naturelles). La correspondance entre leur emploi et leur spécialité de formation est plus faible, ce qui semble toutefois logique dans le contexte d'une comparaison diplômes généraux/diplômes professionnels.

En ce qui concerne la rémunération de l'emploi, on constate également que les diplômés du supérieur court ne sont pas forcément moins bien payés que les diplômés du supérieur long : les diplômés d'IUT industriels ont un salaire médian aussi élevé que les titulaires d'une maîtrise (quelle que soit la discipline) ou d'une licence (en sciences exactes ou naturelles). Ils ont même un salaire médian supérieur à celui des titulaires d'une licence en sciences humaines et sociales.

Seul avantage net des diplômés du supérieur long général : ils sont plus souvent cadres. Ils ont pourtant, à l'exception des titulaires d'une maîtrise ou d'un DEA en sciences exactes et naturelles, une impression de déclassement plus grande.

Tableau n° 21

		Diplôme de sortie					
		DEA en sciences exactes et naturelles	DEA en sciences hum et sociales	Maîtrise en sciences exactes et naturelles	Maîtrise en sciences hum et sociales	Licences en sciences exactes et naturelles	Licences en sciences hum et sociales
Temps moyen d'accès au premier emploi		6,3 mois	4,7 mois	5,4 mois	4,7 mois	3,9 mois	4,1 mois
Trois ans après la sortie de FI	Taux de chômage	7,2 %	6,5 %	5,6 %	10,0 %	6,2 %	7,4 %
	Ils ont un CDI	78 %	64 %	62 %	69 %	68 %	66 %
	Salaire net médian	1 770 €	1 560 €	1 370 €	1 300 €	1 300 €	1 130 €
	Ils ont un emploi correspondant à leur formation	46 %	44 %	38 %	34 %	27 %	38 %
	Ils s'estiment employés au moins à leur niveau de compétence	75 %	64 %	71 %	62 %	61 %	64 %
	Ils disent se réaliser professionnellement	89 %	71 %	86 %	77 %	78 %	75 %
	Ils sont cadres	79 %	62 %	46 %	31 %	20 %	14 %

Source : Bref n° 195, CEREQ. « Génération 98 ».

Par rapport aux diplômés du supérieur long professionnel, une qualification de l'emploi moindre, qui ne s'accompagne pas cependant d'une plus grande impression de déclassement

Deux ou trois années d'études supplémentaires dans une filière professionnalisée apportent de nets avantages sur le plan de la qualification et de la rémunération de l'emploi. Les sortants diplômés de DESS ou des IUP ont un salaire médian plus élevé que les sortants diplômés d'IUT et de STS, et sont beaucoup plus souvent cadres. Ils ont également plus souvent un emploi stable (*cf.* tableau n° 22).

Tous les indicateurs toutefois ne sont pas à leur avantage. Premièrement, le taux de chômage des sortants de DESS est nettement plus élevé que celui des BTS et DUT. Deuxièmement, la correspondance entre leur spécialité de formation et leur emploi est moins étroite. Enfin, leur impression de déclassement n'est pas plus faible. Ainsi, plus de la moitié des ingénieurs-maîtres sortant d'IUP n'est pas cadre, tout comme plus de la moitié des diplômés d'IUT ou de STS tertiaires n'est pas profession intermédiaire.

Tableau n° 22

		Diplôme de sortie			
		DESS en exactes et naturelles	DESS en sciences hum et sociales	IUP industriels	IUP tertiaires
Temps moyen d'accès au premier emploi		2,7 mois	3,5 mois	3,9 mois	2,8 mois
Trois ans après la sortie de FI	Taux de chômage	6,1 %	6,2 %	4,9 %	3,0 %
	Ils ont un CDI	89 %	7 %	90 %	76 %
	Salaire net médian	1 830 €	1 680 €	1 680 €	1 520 €
	Ils ont un emploi correspondant à leur formation	49 %	45 %	59 %	60 %
	Ils s'estiment employés au moins à leur niveau de compétence	73 %	73 %	75 %	61 %
	Ils disent se réaliser professionnellement	86 %	84 %	80 %	81 %
	Ils sont cadres	76 %	67 %	45 %	39 %

Source : Bref n° 195, CEREQ. « Génération 98 ».

L'insertion des sortants non diplômés du supérieur

Les non diplômés ne sont pas égaux entre eux

Concernant les sortants diplômés, la comparaison entre les DEUG d'un côté et les IUT et STS de l'autre n'était pas évidente, les premiers étant trop peu nombreux pour une fiabilité suffisante des chiffres. Concernant les non diplômés en revanche, le constat peut clairement être fait qu'il vaut mieux sortir d'un IUT ou d'une STS¹ plutôt que d'un DEUG : trois ans après la sortie de formation initiale, le taux de chômage est plus faible, et la part des cadres et professions intermédiaires (PI) plus élevée (cf. tableau n° 23).

Au sein des DEUG, les non diplômés de sciences ont le taux de chômage le plus faible. Les non diplômés de sciences humaines, eux, ont le taux de chômage le plus élevé, mais également la part de cadres et professions intermédiaires la plus élevée. Au sein des non diplômés d'IUT et de STS, on retrouve l'avantage constaté précédemment pour les spécialités industrielles : taux de chômage plus faible et part des cadres et profession intermédiaire (PI) plus forte.

Tableau n° 23

Taux d'activité, taux de chômage et accès à cadres et professions intermédiaires des sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur				
	Effectif estimé	Taux d'activité %	Taux de chômage %	Part des cadres et PI %
DEUG non diplômés :				
– sciences exactes et naturelles	5 151	79	9	33
– droit	8 581	88	10	37
– économie, AES, sciences sociales	10 055	88	12	45
– sciences humaines	14 328	80	14	51
– lettres	8 941	84	13	47
– DEUG autre	6 463	81	7	69
Total	53 519		11,5	47,4
DUT/BTS non diplômés :				
– automatique, mécanique	5 783	95	5	67
– électricité, électronique	3 899	97	8	74
– agriculture, agronomie	3 567	94	5	47
– industriel autre	1 806	94	9	73
Total industriel	15 055		6,2	64,8
– commerce, vente	6 667	92	9	55
– comptabilité, gestion	6 101	93	8	31
Informatique	5 518	96	9	58
– tertiaire autre	3 446	88	9	63
Total tertiaire	21 732		8,7	50,3
Total	36 787		7,7	56,3

Source : « Génération 98 », op. cit., CEREQ.

¹ Les données ne distinguent pas les deux filières.

La non obtention du diplôme constitue un handicap réel

Le taux de chômage à trois ans des non diplômés, que ce soit dans les spécialités industrielles ou tertiaires, est près de deux fois plus élevé que celui des diplômés. Quant à la qualification de l'emploi, l'écart se restreint quelque peu entre les deux populations.

Tableau n° 24

Comparaison des conditions d'insertion des sortants diplômés et non diplômés du supérieur court						
	Diplôme de sortie				Non diplômés industriels	Non diplômés tertiaires
	DUT industriel	BTS industriel	DUT tertiaire	BTS tertiaire		
Taux de chômage	3,5 %	3,5 %	4,8 %	5,0 %	6,2 %	8,7 %
Ils sont cadres et PI	83 %	65 %	54 %	34 %	65 %	50 %

Source : « Génération 98 », op. cit., CEREQ.

Tableau n° 25

Salaire médian des diplômés et non diplômés d'IUT et de STS par spécialité			
	Diplômés d'IUT	Diplômés de STS	Non diplômés d'IUT et de STS
Automatique, mécanique	1 403 €	1 288 €	1 175 €
Électricité, électronique	1 321 €	1 299 €	1 203 €
Agriculture, agronomie	1 260 €	1 143 €	1 067 €
Industriel autre	1 312 €	1 296 €	1 143 €
Commerce, vente	1 189 €	1 194 €	1 067 €
Comptabilité, gestion	1 104 €	1 067 €	991 €
Informatique	NS	1 219 €	968 €
Tertiaire autre	1 156 €	1 156 €	1 069 €

Source : « Génération 98 », op. cit., CEREQ.

Et même, le taux de chômage des non diplômés du supérieur est plus élevé que celui des bacheliers technologiques et professionnels

Pour les spécialités industrielles, le taux de chômage trois ans après la sortie s'élève à 5 % pour les bacheliers technologiques et professionnels contre environ 6 % pour les non diplômés d'IUT et de STS ; et pour les spécialités tertiaires, il y a encore un avantage d'un point (8 %, contre 9 %) pour les mêmes.

Il semble cependant que les années d'études supplémentaires non validées des bacheliers entrés dans le supérieur leur permettent, trois ans après la sortie du système scolaire, d'avoir un salaire médian plus élevé que celui des bacheliers qui sont entrés directement sur le marché du travail après leur bac. C'est le seul avantage qui apparaît en première analyse des données de « Génération 98 ».

Il faut cependant noter que les sortants directement après le baccalauréat ont majoritairement un bac professionnel alors que les sortants sans diplôme de l'enseignement supérieur ont des baccalauréats plus diversifiés.

Les écarts entre niveau de diplôme et niveau d'emploi : le « déclassement » en début de vie active

Si la possession d'un diplôme d'enseignement supérieur constitue en général un atout pour entrer sur le marché du travail, celle-ci ne se réalise pas toujours au niveau de qualification théorique définie pour ledit diplôme.

Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet écart.

Les uns sont conjoncturels, notamment l'existence d'un taux de chômage élevé qui peut conduire les plus diplômés à accepter des emplois moins qualifiés que ceux initialement visés, avec la perspective ultérieure d'une promotion ou d'un changement d'emploi. Ce comportement peut alors entraîner un déclassement général.

Les autres sont plus structurels, comme le faible nombre d'emplois auxquels conduisent certains diplômes pourtant très prisés des jeunes (par exemple en sciences humaines ou en activités physiques et sportives), ou comme des politiques de gestion des compétences des entreprises. Les entreprises peuvent en effet rechercher, au-delà de l'emploi sur lequel s'effectue l'embauche, une compétence plus large d'évolution et d'adaptation supposée attestée par le niveau de diplôme.

La mesure de l'écart entre le niveau théorique de qualification du diplôme et celui constaté de l'emploi est un exercice difficile. Il suppose en effet la définition d'une norme supposée établir une correspondance entre diplômes et emploi. Dès son premier rapport¹, le Haut Comité a contesté la pertinence

¹ Rapport du Haut Comité éducation – économie – emploi 2001 -2002, *La transition professionnelle des jeunes sortants de l'enseignement secondaire*, op. cit.

de cette approche adéquatinniste en décalage avec la réalité observée. De plus, les travaux les plus récents, résumés ci-dessous, ont montré qu'il était possible de définir plusieurs normes selon le critère utilisé pour mesurer cet écart. La complexité du passage de la formation vers l'emploi conduit notamment à relativiser le concept de « déclassement » et pour le moins à appréhender la valorisation du diplôme dans une vision plus dynamique que statique.

Ainsi, outre l'approche basée sur la norme d'adéquation diplôme – catégorie professionnelle, deux autres approches sont présentées : la première basée sur le sentiment de la personne d'être ou non déclassée, la seconde, originale, sur la valorisation relative des personnes en terme de salaire par rapport aux personnes moins diplômées.

Ces différentes approches correspondent à différentes façons de construire une norme :

- norme *a priori* : tel diplôme est construit pour donner accès à telle profession. Elle nécessite une analyse détaillée du contenu des formations et des emplois occupés ;
- norme « statistique » construite à partir de l'observation et basée sur les situations les plus fréquentes ¹. Elle a été utilisée sur l'adéquation diplôme – catégorie socioprofessionnelle ;
- norme subjective basée sur le sentiment propre des personnes à l'égard de leur travail ;
- norme basée sur les salaires observés.

L'approche basée sur l'adéquation diplôme – catégorie sociale

Dans les travaux DEP – BIPE

Dans le travail prospectif emploi – formation DEP – BIPE, on a mesuré la relation entre diplôme et catégorie sociale au moment du recrutement des jeunes.

Ainsi dans la période 1998-2000, on a observé la relation présentée dans le tableau suivant.

¹ Voir aussi « Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement » G. Forgeot et J. Gautié, *Économie et Statistique* n° 304-305, INSEE, 1997.

Tableau n° 26

Relation entre niveaux de diplômes et catégories sociales pour les jeunes recrutés à la sortie du système éducatif						
	Données observées 1998-2000					Total
	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	
Indépendants	10 %	12 %	42 %	24 %	12 %	100 %
Cadres administratifs et commerciaux	88 %	7 %	5 %			100 %
Professions intermédiaires administratives et commerciales	30 %	44 %	20 %	2 %	4 %	100 %
Employés administratifs	17 %	30 %	35 %	10 %	8 %	100 %
Employés de commerce	5 %	15 %	37 %	15 %	28 %	100 %
Employés des services aux particuliers	3 %	4 %	27 %	22 %	44 %	100 %
Ingénieurs et cadres techniques	91 %	9 %				100 %
Techniciens	15 %	57 %	23 %	3 %	2 %	100 %
Maîtrise	29 %	46 %	21 %	4 %		100 %
Ouvriers qualifiés	2 %	12 %	31 %	34 %	21 %	100 %
Ouvriers non qualifiés		7 %	25 %	22 %	46 %	100 %

Source : BIPE et MJENR-DEP.

On constate l'importance des diplômes de niveaux III et IV dans les ouvriers non qualifiés et qualifiés ainsi que chez les employés. À l'opposé, on observe quelques recrutements d'ingénieurs et cadres techniques avec un diplôme de niveau III.

Une comparaison avec un tableau semblable élaboré sur l'ensemble de la période 1990-2000 montre une augmentation des « déclassements » et notamment de la part des diplômes de niveau III et IV dans les recrutements d'ouvriers.

De la même manière pour finaliser le travail prospectif, il a été nécessaire de faire une hypothèse sur la transformation de ce tableau. Plusieurs hypothèses d'évolution ont été testées mais finalement, le tableau retenu a été celui qui suit, basé à la fois sur l'évolution observée entre 1990 et 2000 et sur quelques choix raisonnés. On peut remarquer que des déclassements importants sont supposés (dans les recrutements d'ouvriers et d'employés principalement) et que l'élévation des niveaux de recrutement pour les cadres et les ingénieurs est supposée se poursuivre.

Tableau n° 27

Relation entre niveau de diplôme et niveau de catégorie socioprofessionnelle pour les jeunes à leur sortie du système éducatif

	Hypothèses raisonnées des niveaux de diplôme 2000-2010					
	Niveau I et II	Niveau III	Niveau IV	Niveau V	Niveau VI	Total
Indépendants	10 %	12 %	42 %	24 %	12 %	100 %
Cadres administratifs et commerciaux	89 %	8 %	3 %			100 %
Professions intermédiaires administratives et commerciales	35 %	45 %	20 %			100 %
Employés administratifs	18 %	37 %	35 %	5 %	5 %	100 %
Employés de commerce	5 %	15 %	40 %	12 %	28 %	100 %
Employés des services aux particuliers	2 %	3 %	30 %	20 %	45 %	100 %
Ingénieurs et cadres techniques	94 %	6 %				100 %
Techniciens	15 %	60 %	25 %			100 %
Maîtrise	29 %	50 %	21 %			100 %
Ouvriers qualifiés		15 %	40 %	30 %	15 %	100 %
Ouvriers non qualifiés		5 %	20 %	30 %	45 %	100 %

Source : BIPE et MJENR-DRP.

L'approche Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini ¹

Elles observent un fort relâchement du lien diplôme – qualification entre 1990 et 2001 en particulier pour les jeunes sortis du système éducatif depuis moins de cinq ans.

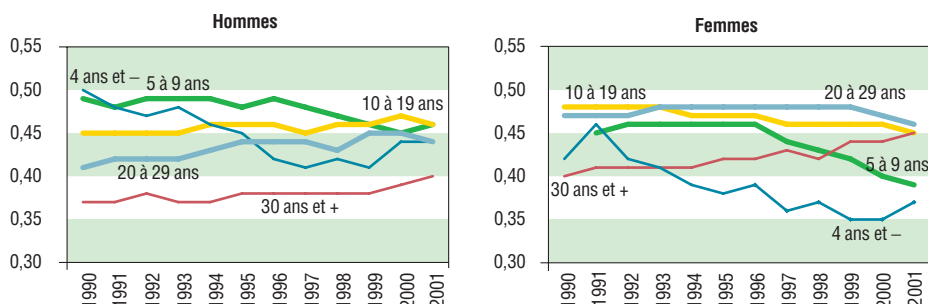
Le lien est toujours plus faible pour les femmes que pour les hommes. De plus, ce lien s'est davantage relâché pour les femmes que pour les hommes durant cette période.

Ce résultat confirme, et c'est logique, les résultats du BIPE utilisés dans le travail de prospective.

¹ Diplôme et insertion sur le marché du travail : approche socioprofessionnelle et salariale du déclassement. Emmanuelle Nauze-Fichet et Magda Tomasini, *Économie et Statistique* n° 354, INSEE 2002.

Graphique n° 7

Évolution du lien diplôme – qualification depuis 1990



Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

La norme statistique Gérard Forgeot et Jérôme Gautié

Basée sur l'examen des tableaux croisant diplôme et catégories socioprofessionnelles, cette approche permet d'établir chaque année une table de correspondance diplôme – catégorie socioprofessionnelle. Elle définit ainsi une norme « du moment » (car cette norme change dans le temps) qui permet de repérer les personnes « sur-diplômées » ou « sous-diplômées » par rapport au type d'emploi occupé.

Lorsque la case est blanche, la relation est supposée « normale » au sens de cette norme statistique.

Tableau n° 28

Table de correspondance diplôme – catégorie socioprofessionnelle issue de l'analyse des écarts à l'indépendance sur l'année 1990*

	Catégorie socioprofessionnelle						
	Cadre, professeur, ingénieur	Profession intermédiaire	Technicien	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Grande école, troisième cycle universitaire		Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Deuxième cycle universitaire			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Supérieur court (premier cycle, BTS, DUT)	Sous-diplômé			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Bacs généraux	Sous-diplômé				Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Baccalauréats techniques et professionnels	Sous-diplômé	Sous-diplômé			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
CAP, BEP	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				
BEPC	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				
Certificat d'études, sans diplôme	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé			

* Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans et occupant un emploi salarié.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

On peut observer de cette manière les variations intervenues entre 1990 et 2001. Ainsi sur cette période les baccalauréats généraux ouvrent moins facilement l'accès à la catégorie « techniciens ». De manière équivalente, il n'est plus atypique en 2001 d'être ouvrier non qualifié tout en possédant un baccalauréat technologique ou professionnel. Plus généralement, on observe un déplacement des diplômés durant la dernière décennie vers des emplois de moins en moins qualifiés à l'exception des diplômés du supérieur long qui sont les seuls à conserver leur lien fort avec leur principale cible : les cadres.

Tableau n° 29

		Catégorie socioprofessionnelle						
		Cadre, professeur ingénieur	Profession intermédiaire	Technicien	Employé qualifié	Employé non qualifié	Ouvrier qualifié	Ouvrier non qualifié
Grande école, troisième cycle universitaire			Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Deuxième cycle universitaire				Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé	Sur-diplômé
Supérieur court (premier cycle, BTS, DUT)	Sous-diplômé						Sur-diplômé	Sur-diplômé
Bacs généraux	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				Sur-diplômé	Sur-diplômé
Baccalauréats techniques et professionnels	Sous-diplômé	Sous-diplômé						
CAP, BEP	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				
BEPC	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				
Certificat d'études, sans diplôme	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé	Sous-diplômé				

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

La difficulté avec cette approche est d'utiliser une norme qui évolue dans le temps au gré de la conjoncture. Elle risque ainsi de masquer des « déclassés » conformes à l'air du temps statistique, mais aussi rendre compte des risques d'inflation des diplômes. Il est donc nécessaire comme le suggèrent Nauze-Fichet-Tomasini, d'encadrer le phénomène de déclassé dans une fourchette basée sur deux mesures statistiques : l'une fondée sur une table de référence, l'autre sur la table actuelle.

Une autre solution est d'utiliser cette mesure en complément des autres approches.

L'approche subjective

Elle repose sur le sentiment propre des personnes interrogées à l'égard de leur travail. Elle dépend beaucoup de la façon dont a été posée la question lors de l'enquête ainsi que de l'étendue des réponses proposées. En France, c'est l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages réalisée par l'INSEE qui comporte dans son volet annuel d'octobre une question susceptible de cerner le déclassement. Il convient cependant de rester prudent dans son utilisation compte tenu de la faiblesse de l'échantillon.

Des questions de ce type sont également posées dans l'enquête « Génération 98 » et les résultats ont été déjà commentés page 64 à partir du tableau n° 22.

Comparaison entre l'approche norme statistique et l'approche subjective

Les variations de résultats sont considérables selon la norme statistique utilisée (1990 ou 2000) mais aussi entre norme statistique et norme subjective.

Concernant le supérieur court la fourchette « statistique » varie de 14,8 % à 41,9 %, alors que la norme « subjective » se situe au milieu de cette fourchette (27,8 %). Les déclassements des bacs sont très difficiles à interpréter. Le seul point de convergence entre ces trois mesures concernent les grandes écoles et les troisième cycles où les trois valeurs sont proches de 25 %.

Il faut toutefois noter que si les femmes sont plus souvent « statistiquement » déclassées, elles le déclarent moins souvent.

Tableau n° 30

Fréquence des situations de déclassement en 2000				
A) En fonction du sexe				
	Ensemble (tous diplômes)	Titulaire d'un diplôme de niveau bac ou supérieur		
		Ensemble	Hommes	Femmes
Approches « statistiques »				
Analyse des écarts à l'indépendance en 1990	28,8	39,7	38,0	41,2
Analyse des écarts à l'indépendance en 2000	12,3	17,0	16,4	17,5
Approches « subjective »				
Question de l'enquête EPCVM 2000	23,2	22,1	23,4	20,8

Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans et occupant un emploi salarié.

Sources : enquête « emploi 2000 » et « enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCVM), INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

Fréquence des situations de déclassement en 2000

B) En fonction du diplôme

	En pourcentage				
	Niveau de diplôme *				
	1	2	3	4	5
Approches « statistiques » Analyse des écarts à l'indépendance en 1990	54,0	40,4	41,9	31,0	25,8
Analyse des écarts à l'indépendance en 2000	0,0	20,3	14,8	31,0	25,8
Approches « subjective » Question de l'enquête EPCVM 2000	22,3	8,0	27,8	21,4	23,6

* 1 Baccalauréats techniques et professionnels ; 2) baccalauréat général ; 3) supérieur court (premier cycle, BTS, DUT) ; 4) deuxième cycle universitaire ; 5) grande école, troisième cycle universitaire

Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans, occupant un emploi salarié et titulaires d'un diplôme de niveau bac ou supérieur.

Sources : enquête « emploi 2000 » et « enquête permanente sur les conditions de vie des ménages » (EPCVM), INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini, op. cit.

L'approche par le lien diplôme – salaire

Vu les difficultés des approches statistiques et subjectives, il est intéressant d'utiliser une nouvelle approche basée sur l'analyse des salaires. Comme Nauze-Fichet-Tomasini le précisent, il est en effet discutable de considérer comme « déclassé » un titulaire de DUT-BTS classé comme employé mais payé comme un cadre.

L'analyse des salaires réels confirme le classement des diplômes tel qu'on le conçoit : 1) grandes écoles – troisième cycle universitaire ; 2) deuxième cycle universitaire ; 3) supérieur court ; 4) baccalauréat ; 5) inférieur au baccalauréat.

On peut alors utiliser la mesure suivante de déclassement salarial : un individu sera considéré comme déclassé au sens des salaires si plus de $x\%$ des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur gagnent mieux que ce dernier.

Il faut cependant définir le $x\%$: 50 ou 25 % par exemple. De plus, cette approche est perturbée par les phénomènes qui affectent les salaires : disparités régionales, sectorielles, disparités liées à la conjoncture...). Mais cela reste une approche complémentaire intéressante.

Elle permet ainsi d'observer que les sortants du supérieur court sont moins souvent déclassés que tous les autres diplômés de niveau bac ou plus (25,4 %). Les plus déclassés sont les titulaires d'un bac général et d'un deuxième cycle universitaire. On retrouve ici les difficultés observées chez les non – diplômés de l'enseignement supérieur car ces bacheliers généraux ont sûrement commencé des études supérieures sans obtenir de diplôme. Leur situation mesurée par cet indicateur est moins bonne que celle des

bacheliers technologiques et professionnels, ces derniers s'étant majoritairement insérés avec leur bac en poche.

Tableau n° 31

Concernant les bacheliers ou les diplômés du supérieur.			
Fréquences de déclassement « salarial » en 2001 au seuil de la médiane *			
	En pourcentage		
	Hommes	Femmes	Ensemble
Grande école, troisième cycle universitaire	10,5	27,7	17,6
Deuxième cycle universitaire	32,7	43,1	39,7
Supérieur court (premier cycle, BTS, DUT)	20,9	28,7	25,4
Baccalauréat technique ou professionnel	23,5	54,4	36,4
Baccalauréat général	30,9	53,8	42,5
Ensemble des bacheliers et diplômés du supérieur	22,2	39	31
Tous diplômés (y compris non bacheliers)	14,5	30,6	22,2

Source : Nauze-Fichet et Tomasini op. cit.

De plus, cette approche permet également de mesurer l'impact de certains facteurs sur le déclassement :

- être fils de cadre réduit les risques de déclassement salarial ;
- mais une mauvaise insertion sur le marché du travail l'accroît ;
- l'environnement professionnel est aussi élément important. Plus une entreprise est petite plus le risque de déclassement est important ; l'agriculture et le commerce sont les secteurs où le déclassement salarial est le plus important.

Il faut enfin noter une grande similitude d'évolution entre le taux de chômage et le taux de déclassement.

Quelques remarques conclusives

Il apparaît difficile de donner un seul indicateur mesurant le déclassement, les résultats dépendant beaucoup du choix de la méthode de mesure.

Cependant, les différentes approches sont complémentaires et permettent d'observer ce phénomène important qui doit faire partie de l'analyse globale du lien formation – emploi et des réflexions prospectives sur l'évolution des niveaux de formation.

En conjuguant ces approches, on obtient la description d'un noyau dur de déclassement invariant selon les approches (salariale ou socioprofessionnelle).

Tableau n° 32

Déclassement « salarial » au seuil de la médiane* et « socioprofessionnel » en 2001 au sein des bacheliers et diplômés du supérieur.

A) Noyau dur et marges des deux approches

	En pourcentage	
	Déclassement « socioprofessionnel » (norme 2001)	Non déclassement « socioprofessionnel » (norme 2001)
Déclassement « salarial »	7,9	23,1
Non déclassement « salarial »	8,6	60,4

* Selon cette approche, un individu est considéré comme déclassé si plus de 50 % des individus titulaires du diplôme immédiatement inférieur gagnent mieux que ce dernier (sachant par ailleurs que les bacheliers sont comparés aux non bacheliers).

Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans, occupant un emploi salarié et titulaires d'un diplôme de niveau bac ou supérieur.

Source : enquête « emploi 2001 », INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini op. cit.

Ainsi, en 2001, 7,9 % des jeunes sont déclassés sur les deux critères alors que 31 % le sont sur le salaire et 16,5 % sur la catégorie socioprofessionnelle.

On remarque à nouveau que les diplômés du supérieur court sont proportionnellement moins souvent déclassés (noyau dur ou salaire ou CS) que les autres diplômés.

Les bacheliers technologiques ou professionnels sont plus souvent « non déclassés » que les bac généraux.

Tableau n° 33

Déclassement « salarial » au seuil de la médiane et « socioprofessionnel » en 2001 au sein des bacheliers et diplômés du supérieur.

B) Composition de chaque catégorie de croisement

	En pourcentage				
	Noyau dur des déclassés	Noyau dur des non déclassés	Déclassés uniquement au sens des salaires	Déclassés uniquement au sens de la CS	Ensemble
Structure par sexe					
Hommes	39,5	53,4	32,2	55,7	47,6
Femmes	60,5	46,6	67,8	44,3	52,4
Structure par diplôme					
Grande école, troisième cycle	23,4	18,7	4,7	28,9	16,7
Deuxième cycle universitaire	38,3	13,8	17,1	25,9	17,5
Supérieur court	27,7	37,2	27,2	27,3	33,3
Bac technique ou professionnel	0,0	20,2	30,2	0,0	19,2
Bac général	10,6	10,1	20,8	18,0	13,3

Champ : ensemble des personnes ayant achevé leurs études initiales il y a moins de cinq ans, occupant un emploi salarié et titulaires d'un diplôme de niveau bac ou supérieur.

Source : enquête « emploi 2001 », INSEE.

Source : Nauze-Fichet et Tomasini op. cit.

Ces approches permettent de compléter ces analyses par un suivi sur une année supplémentaire. On constate alors que le déclassement peut être quelquefois une situation temporaire (28 % des « déclassés » à la sortie du système éducatif une année donnée ne le sont plus l'année suivante, mais 2/5 le sont toujours, les autres sont au chômage) mais que le cumul de deux types de déclassement (qualification – salaire) est un handicap.

D'autre part, la probabilité de reclassement est nettement plus élevée en période de bonne conjoncture.

On peut aussi espérer que ce reclassement fera partie d'opérations volontaristes de gestion des ressources humaines surtout dans le cadre des tensions à venir.

Conclusion

Parmi les jeunes qui quittent chaque année le système de formation initiale, près de la moitié sort de l'enseignement supérieur. Sur cette moitié, un quart sort diplômé d'IUT ou de STS, formations professionnelles courtes, et un autre quart sort sans avoir obtenu aucun diplôme du supérieur.

Les travaux prospectifs ont montré la nécessité d'améliorer les performances de l'enseignement supérieur. Cela commence par la réduction des sorties sans diplôme de l'enseignement supérieur.

Or, contrairement à ce que l'on pourrait être tenté de penser, les jeunes en échec ne sont pas issus seulement de DEUG ; 40 % d'entre eux viennent d'IUT ou de STS. Les données agrègent les deux filières, mais il est probable que les STS essentiellement soient concernées. C'est dire que la sélection à l'entrée n'élimine pas les échecs. La probabilité de sortir sans diplôme d'une STS est même plus forte que celle d'un DEUG. Il faut rappeler toutefois que les publics accueillis en STS sont très différents de ceux qui vont en université ou en IUT (en termes d'origine sociale et de type de bac).

Quoi qu'il en soit, la proportion des sortants du supérieur sans diplôme doit absolument être réduite, pour une meilleure utilisation des ressources publiques et des ressources humaines et pour aider à résoudre les tensions prévisibles d'ici 2010. De plus, les sortants non diplômés ne se retrouvent pas en bonne situation sur le marché du travail, non seulement par rapport à leurs homologues diplômés, mais également par rapport aux bacheliers technologiques et professionnels sortis sur le marché du travail juste après leur bac.

L'insertion professionnelle des sortants diplômés d'IUT et de STS est, au contraire, relativement bonne, notamment pour les sortants d'un IUT industriel. Leur salaire médian est équivalent, voire supérieur, à ceux des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise. Plus de 80 % d'entre eux sont cadres ou professions intermédiaires. Pour les autres, l'accès à l'emploi est également

rapide et stable, mais le risque de déclassement est plus grand. Plus de la moitié des sortants diplômés d'un IUT ou d'une STS tertiaire ne sont pas cadres ou professions intermédiaires.

Les déclassements peuvent constituer une forme de sous-utilisation des compétences. Il convient donc d'y être attentif même si les difficultés de définition et de mesure de ce phénomène sont réelles. Si l'importance du phénomène varie selon le choix de la mesure, son existence même montre qu'il peut servir de support aux compléments de formation qui pourraient accompagner les promotions internes si nécessaires à la résolution des problèmes démographiques à venir touchant la population active.

*La logique
des parcours
des jeunes
du secondaire
au supérieur*

En l'espace de dix ans, – de 1985 à 1995 –, le développement quantitatif du système éducatif a été extrêmement rapide, avec un doublement du pourcentage de jeunes bacheliers dans une génération (de 30 % à un peu plus de 60 %) et un accès à l'enseignement supérieur qui concerne aujourd'hui environ un jeune sur deux. Ce développement s'est accompagné fort logiquement d'une démocratisation de l'accès à l'éducation : plus de 45 % des enfants d'ouvriers accèdent aujourd'hui au baccalauréat, contre 20 % il y a dix ans.

Toutefois, bien que d'un même niveau théorique, les diplômes auxquels de plus en plus de jeunes accèdent restent de valeurs très inégales. Car l'accès de masse au lycée et dans l'enseignement supérieur s'est accompagné d'une différenciation accrue des parcours. Les enfants de cadres et de professions supérieures ont encore six fois plus de chances de détenir un bac S que les enfants d'ouvriers non qualifiés. Or, les nombreuses séries du baccalauréat n'ont pas la même valeur et ne conduisent pas aux mêmes orientations dans le supérieur. Cette hiérarchie de fait n'est pourtant pas explicite, et ce déficit de transparence accroît les inégalités sociales dans l'accès aux parcours les plus performants.

À côté de voies de formation générales, elles-mêmes ordonnées, coexistent des voies de formation technologiques et professionnelles conduisant à des domaines d'insertion plus définis. Ces dernières n'atteignent généralement pas un sommet aussi haut que les premières, probablement du fait qu'en France les meilleures garanties de carrière reposent sur la formation générale la plus longue possible. Par ailleurs, ne pas avoir à choisir une voie de formation spécifique est une chance quand on est encore jeune et que l'on ne sait pas ce que l'on voudra faire plus tard. Ceci étant d'autant plus vrai que l'on se situe à un niveau de formation plus faible, cela explique que la voie professionnelle du supérieur court (et notamment les IUT) soit beaucoup moins éloignée hiérarchiquement de la voie universitaire générale que ne peuvent l'être les séries du bac technologique des séries du bac général.

Or, les parcours des jeunes semblent refléter bien plus cette hiérarchie des voies de formation, que leurs inclinations. La plupart choisissent le parcours le plus haut situé parmi ceux qui leur sont accessibles étant donné leur niveau, la sélection se faisant sur critères académiques.

Aux étudiants les plus doués, tous les choix sont donc ouverts. Ils ont notamment la possibilité de ne pas faire de choix les engageant sur un domaine professionnel ou un domaine d'études précis : ils choisissent la série S dans le secondaire (laquelle, avant d'être une série scientifique, est la série qui sélectionne les meilleurs élèves et pour cette raison ouvre ensuite toutes les portes), puis s'inscrivent en classes préparatoires aux grandes écoles ¹.

Aux élèves les moins bons (schématiquement, certains bacheliers technologiques ou professionnels), pour lesquels le supérieur court aurait pourtant été la solution la plus adaptée, il ne reste que la voie universitaire non sélective. Celle-ci s'avère être une impasse pour une très forte majorité d'entre eux.

Au milieu, un certain nombre d'étudiants sont confrontés au choix entre les filières sélectives mais courtes (IUT et STS) et l'université. Les IUT notamment ont une cote relativement élevée, et un certain nombre de bacheliers généraux s'y inscrivent, alors qu'ils ont pourtant l'intention de poursuivre en deuxième cycle universitaire. C'est un dysfonctionnement important de l'orientation qui prend sa source dans le couplage hiérarchie des filières/sélection sur critères académiques.

L'attention sera portée ici précisément sur ces filières courtes, IUT et STS, lesquelles, bien qu'étant *a priori* directement comparables dans la mesure où elles préparent à des diplômes d'insertion de niveau bac +2, se situent en réalité à un niveau hiérarchique très différent. STS et IUT n'accueillent pas les mêmes publics : les premières constituent la voie d'accueil privilégiée des bacheliers technologiques, alors que les seconds sélectionnent principalement de bacheliers généraux et se répartissent beaucoup plus équitablement entre les domaines secondaire et tertiaire. En outre, un grand nombre poursuit ensuite ses études. Le phénomène est susceptible d'aller en s'accroissant avec la mise en place dans le contexte européen du LMD (schéma prévoyant trois niveaux de sorties : licence – master – doctorat).

¹ Par simplification, nous utiliserons par la suite la terminologie « classes préparatoires ».

Chapitre 3

Offre de formation et processus d'orientation dans le secondaire

Tandis que le baccalauréat professionnel est un diplôme d'insertion, les baccalauréats général et technologique appellent tous deux à la poursuite d'études dans le supérieur. Ces derniers seront donc analysés en priorité. Il s'agira dans le chapitre suivant de voir d'où viennent les étudiants qui se retrouvent dans les différentes filières de l'enseignement supérieur, et notamment dans les filières professionnalisées que sont les IUT et les STS.

Il s'agit pour le moment de comprendre comment sont « nourries » les différentes séries du bac. Qu'est-ce qui explique ainsi qu'elles soient très inégales en volume, mais aussi en distribution sexuée ? Pourquoi ont-elles évolué de façon différenciée au cours des dernières années ? Au sein de la voie générale, une série augmente, tandis que les autres diminuent. Au sein de la voie technologique, une série, – STT –, produit un nombre très important de bacheliers au regard des autres.

Des facteurs de demande, mais aussi des facteurs d'offre, contribuent à l'explication des orientations des élèves dans les différentes séries. Que les premiers soient importants n'empêche pas cependant que les décisions d'orientation soient peu liées aux inclinations réelles des élèves. La hiérarchie entre les séries de bac et le nombre de portes qu'elles ouvrent dans le supérieur pèsent d'un poids plus fort. La sélection à l'entrée détermine en grande partie les flux. Le rôle de détermination que devrait jouer la seconde est peu présent.

Il faut également compter avec des facteurs extérieurs au système éducatif. Cela a été bien démontré au moment du choix d'orientation en fin de troisième entre la voie générale technologique et la voie professionnelle. Une conjoncture difficile incite les jeunes et leur famille à choisir des filières courtes au détriment de filières plus longues ¹.

¹ Cf. une contribution de Pascale Poulet à la journée sur les difficultés de recrutement organisée par le groupe « Prospective des métiers et des qualifications » placé auprès du Commissariat général au Plan. Cette contribution est reprise en partie dans la publication des travaux de cette journée, *Entre chômage et difficultés de recrutement : se souvenir pour prévoir* paru à La Documentation française en décembre 2001.

La baisse de la part des bacheliers généraux dans une génération depuis 1995

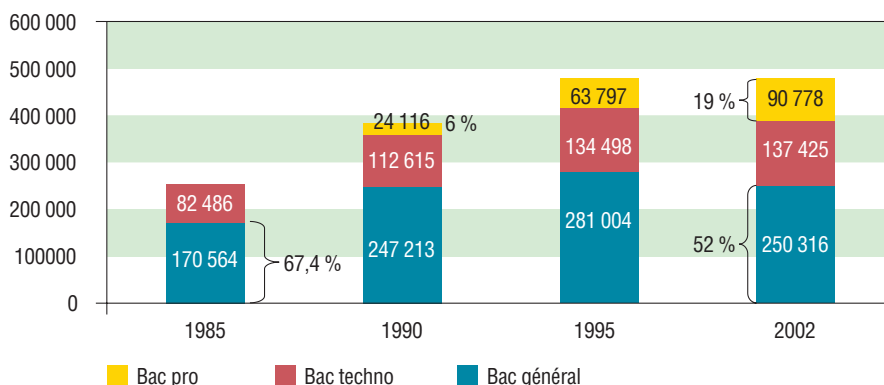
La proportion de bacheliers dans une génération a augmenté très rapidement en l'espace de dix ans, – de 1985 à 1995 –, passant de 29,4 % à 62,7 %, soit plus d'un doublement. En volume, le nombre de bacheliers passait de 253 000 à 479 300¹.

Depuis 1995 en revanche, il y a une stabilisation à la fois de la proportion d'une génération titulaire du bac, et du nombre total de bacheliers.

Parallèlement, la structure des bacheliers par type de bac s'est continûment modifiée depuis 1985. Tout d'abord, le poids, au sein de l'ensemble des bacheliers, des titulaires du bac professionnel (créé en 1985) a augmenté très rapidement (passant de 0 % à près de 20 %, avec plus de 90 000 bacheliers en 2002). Deuxièmement, la part des bacheliers technologiques est restée stable, autour de 30 %, tandis qu'en volume, le nombre de titulaires augmentait de 82 500 à 137 400. Enfin, si la part des bacheliers généraux reste majoritaire, elle a diminué tout au long de la période (d'un peu moins de 70 % à un peu plus de 50 %), (cf. graphique n° 8). Cette diminution relative des bacheliers généraux s'est accompagnée d'une augmentation de leur effectif jusqu'en 1995 (de 170 600 à 281 000), mais d'une diminution ensuite : le nombre de bacheliers généraux a diminué de plus de 30 000 de 1995 à 2002.

Graphique n° 8

Évolution des effectifs de bacheliers par type de bac



Source : MJENR-DEP.

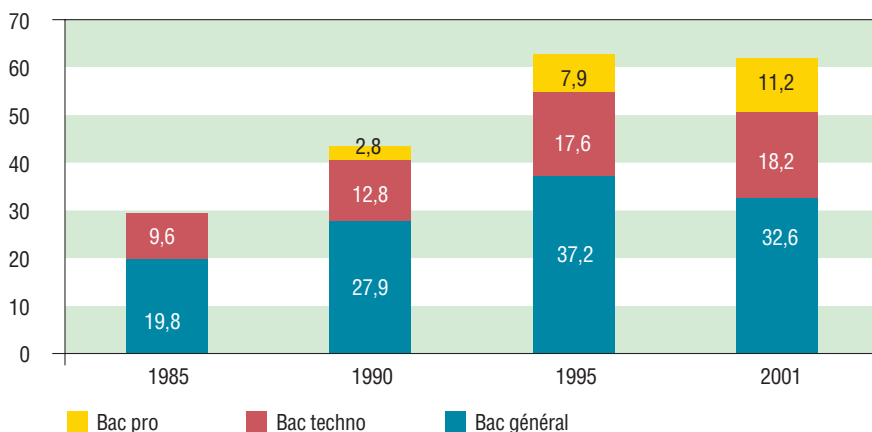
¹ Les séries chronologiques sur le bac ne concernent ici que la métropole.

La diminution continue depuis 1985 de la part relative des bacheliers généraux ne doit pas masquer le fait que leur part dans la génération a rapidement augmenté jusqu'en 1995. En effet, tant que la proportion de bacheliers dans la génération augmentait rapidement, l'augmentation du poids relatif des bacheliers professionnels s'accompagnait simultanément d'une augmentation du poids des bacheliers généraux et des bacheliers technologiques au sein d'une génération. Ainsi, la part des bacheliers généraux est passée de 20 % à 37 % en l'espace de dix ans (cf. graphique n° 9).

Depuis 1995 en revanche, l'augmentation de la part relative des bacheliers professionnels associée à la stabilité de la part des bacheliers dans une génération entraîne une diminution du poids des bacheliers généraux dans la génération, – de 37 % à 32 %.

Graphique n° 9

Évolution de la proportion de bacheliers dans une génération par type de bac



Source : MJENR-DEP.

Cette diminution de la voie générale a plus touché les garçons que les filles : tandis que la part des garçons bacheliers généraux sur l'ensemble des bacheliers garçons passait de 55 à 47 % (moins huit points, mais aussi moins 19 000 bacheliers) la part équivalente chez les filles baissait moins (de 61,5 % à 57 % et moins 11 000 bacheliers). L'hypothèse peut être émise que ce sont leurs meilleures performances scolaires qui ont permis aux filles de perdre beaucoup moins d'effectifs dans la voie générale que les garçons. De même, les filles ont gagné des effectifs dans la voie technologique (plus 3 000) quand les garçons en perdaient (moins 400). Avec une scolarité « plus

fluide et plus aisée »¹, les filles renforcent leur présence dans la voie générale et technologique. Depuis 1995, la féminisation progresse de 57 % à 59 % pour le bac général et de 51,5 à 53 % pour le bac technologique.

Au total, le nombre de bacheliers n'a pas changé depuis 1995, mais tandis que la voie professionnelle gagnait des bacheliers, la voie générale en perdait. Cette stabilité au niveau global du nombre de bacheliers ne doit pas faire oublier les conséquences importantes qu'entraînent ces mouvements croisés. Si les différents bacs qualifient un même niveau d'études, ils n'ont pas la même vocation : le bac professionnel forme d'abord à un métier en vue d'une insertion professionnelle à la sortie du secondaire quand le bac général et le bac technologique préparent à une poursuite d'études.

Le changement qui s'est opéré dans l'importance relative des trois types de bac est le résultat de différentes évolutions dans les parcours des élèves au cours du secondaire. Depuis la création du bac pro en 1985, l'augmentation du poids des bacheliers professionnels s'explique d'une part par une augmentation du taux global de poursuite d'étude des titulaires d'un BEP, d'autre part par un changement de voie de poursuite d'études (de la voie technologique vers la voie professionnelle). Ainsi, 50 %² des élèves titulaires d'un BEP (lycées de l'éducation nationale, de l'agriculture et apprentissage compris) décident aujourd'hui de ne pas s'insérer directement sur le marché du travail et poursuivent leurs études³. Or, la plupart (74 %) s'orientent vers un bac pro, suite logique à leur BEP. En second lieu, parmi ceux qui auparavant poursuivaient leurs études mais n'avaient que la possibilité de passer en première d'adaptation pour ensuite faire un bac techno, certains ont changé de stratégie et poursuivent aujourd'hui en bac pro⁴.

Quant à la baisse du pourcentage de jeunes titulaires du bac général ou technologique dans une génération depuis 1995, elle est liée à divers facteurs. Tout d'abord, l'orientation en fin de troisième vers la voie générale et technologique a diminué à partir de 1992 (bacheliers 1995), et ce jusqu'en 1998 (il y a eu une légère augmentation depuis)⁵. Deuxièmement, les jeunes

¹ *L'état de l'école*, 2002, DEP, MEN.

² *Éducation et Formation* n° 62, « Parcours dans l'enseignement secondaire et territoires », DEP, MJENR.

³ Pour des données en évolution, nous ne disposons que des effectifs d'élèves ayant obtenu leur BEP dans un lycée de l'éducation nationale. Leur taux de poursuite d'étude dans un LEGT ou en première année de bac pro est passé de 48 % en 1990 à 58 % en 1999 (le taux de poursuite d'études des titulaires d'un BEP préparé par apprentissage est plus faible).

⁴ Si l'on ne prend que les effectifs d'élèves ayant obtenu leur BEP dans un lycée de l'éducation nationale, le pourcentage de ceux qui vont en première année de bac pro au sein de ceux qui poursuivent est passé de 53 % en 1990 à 66 % en 1995.

⁵ Le taux d'accès des sortants de 3^e (générale, d'insertion et technologique) en seconde G et T est passé de 63 % en 1992 à 58 % en 1998 (et 60 % en 2001).

continuent à se diriger moins souvent ¹ vers une première d'adaptation à l'issue d'un BEP ².

Enfin et surtout, au sein de la voie générale et technologique, une inflexion s'est produite dans l'orientation en fin de seconde G et T, de plus en plus de jeunes allant en première techno au détriment de la première générale. Les premières technologiques représentaient 32 % des premières générales et technologiques en 2001, contre 29 % en 1995 et 26 % en 1990.

Ce changement de l'orientation au sein de la voie générale et technologique est concomitant avec la réforme des lycées de 1992, laquelle se donnait deux objectifs principaux : mieux accueillir les entrants au lycée et rééquilibrer les séries de baccalauréat (notamment, les élèves « doués » ne devaient plus se retrouver au sein d'une seule série, la série C, mais se répartir entre L et S). L'évolution des effectifs de bacheliers par série fine présentée ci-après montre que la réforme n'a pas eu les effets escomptés.

Des séries très inégales en termes d'effectifs et marquées sexuellement

Indépendamment des bacs professionnels qui comptent de nombreuses spécialités, on peut dénombrer sept séries principales : trois sont rattachées à la voie générale (S, ES et L), quatre sont rattachées à la voie technologique (STT, STI, STL et SMS ; il en existe quelques autres, mais les effectifs sont très faibles).

- S : série la plus importante, en diminution toutefois depuis 1995

Bien qu'étant la filière « d'excellence », le bac S, avec près de 130 000 bacheliers en 2002, est la première série de bac en termes d'effectifs, loin devant les autres. C'est donc la filière d'une excellence relativement large. Presque 17 % des jeunes d'une génération sont titulaires de ce bac ³.

¹ Toujours si l'on ne prend que les effectifs d'élèves ayant obtenu leur BEP dans un lycée de l'éducation nationale, le pourcentage de ceux qui vont en première année de bac pro au sein de ceux qui poursuivent est passé de 66 % en 1995 et 69 % en 1999.

² En outre, il semble que la voie G et T ait été victime, au cours des dernières années, d'un plus grand nombre de fuites (hors des lycées de l'éducation nationale), que ce soit à l'issue de la seconde, à l'issue de la première technologique, ou à l'issue de la première générale. Le pourcentage de jeunes quittant les lycées de l'éducation nationale après une première technologique est passé de 1 % à 4 % de 1995 à 2002 (et de 0,9 % à 1,6 % après sa première générale).

³ Rapporté à la taille de la génération, le nombre de bacheliers S est passé de 10 % en 1980 à 14 % en 1990, 18 % en 1995 et 16,6 % en 2002.

Après avoir vu ses effectifs croître très rapidement de 1985 à 1994 (elle gagne 57 000 bacheliers), la série S a connu une chute brutale pendant trois années consécutives (-18 000 bacheliers de 1994 à 1997), *cf.* graphique. La première année de baisse (la session 95) correspond à la première année de bacheliers « produits » suite à la réforme de 1992, qui avait regroupé les anciennes séries scientifiques C, D, D'et E au sein de l'unique série S.

La relative fermeture des portes à l'entrée de la première générale constatée dans le paragraphe précédent s'est donc faite en grande partie au travers de la série S, qui est la série que tout le monde souhaiterait intégrer. Il a suffi de durcir légèrement la sélection à l'entrée et les jeunes ont dû s'orienter vers des séries moins « cotées », en particulier ES. Pourtant, la réforme de 1992 souhaitait rendre la série S moins sélective.

Cette baisse affecte surtout les garçons. Alors que ces derniers perdent près de 12 000 bacheliers S entre 1995 et 2002, les filles n'en perdent que 2 000. En conséquence, les filles deviennent plus présentes dans la filière scientifique où leur part au sein des bacheliers S passe de 41,5 % en 1995 à 45,5 % en 2002.

Cette baisse pose question dans la mesure où la série S constitue le vivier d'un très grand nombre de formations supérieures longues et de ce fait, elle a toutes les chances de réduire le nombre d'étudiants qui se destinent à des études scientifiques dont l'importance est capitale pour une économie développée dynamique.

- ES : deuxième série en termes d'effectifs, seule série générale en croissance

Avec 76 000 bacheliers en 2002, ES est la deuxième série en termes d'effectifs. Neuf pour cent d'une génération sont titulaires de ce bac. Alors que cette série n'avait pas retenu l'attention des concepteurs de la réforme de 1992, elle est la seule, parmi les filières à effectifs importants, à avoir enregistré une augmentation significative de ses effectifs depuis 1990 (16 000 bacheliers de plus). La logique de cette évolution (*cf.* ci-après) est à chercher dans le processus de report sur ES des jeunes refusés en S.

Pourtant, cette croissance est le seul fait des filles. Elles ont gagné 3 900 bacheliers depuis 1995, quand les garçons en perdaient 2 200. En conséquence, la part des filles augmente là aussi : elle atteint les deux tiers des bacheliers ES en 2002, contre 62 % en 1995.

- STT, même ordre de grandeur que ES, mais évolution en dents de scie depuis 1992

La série STT, qui compte en 2002 environ 73 000 bacheliers, a connu une évolution de ses effectifs relativement rapide jusqu'en 1990, mais en dents

de scie depuis 1992 : elle atteint son plus haut niveau en 2000 avec près de 80 000 bacheliers ; en 2002, elle produit approximativement le même nombre de bacheliers qu'en 1994. Le taux de féminisation de la série a diminué, passant de 65,4 % en 1995 à 64,4 % en 2002.

- La série L, en forte diminution

Avec 48 000 bacheliers en 2002, L arrive après ES et STT. Alors que la réforme de 1992 aurait voulu rééquilibrer son poids relatif par rapport aux autres séries générales, elle est la seule série qui ait perdu un nombre significatif de bacheliers depuis 1990 (moins 15 000), la baisse devenant très rapide à partir de 1996. Cette évolution est peut-être liée au fait que l'on a diminué le niveau d'exigence en mathématiques et en sciences dans cette série ¹. Les possibilités de poursuites d'études pour les bacheliers L se sont donc restreintes et les élèves ont de moins en moins souhaité faire L ². Depuis 1995, la série a perdu 21 300 bacheliers, dont 15 800 filles. Car la série est très féminisée : 83,6 % (contre 80,7 % en 1995).

- Les séries technologiques STI, SMS et STL, à effectifs plus réduits

Les évolutions qui affectent ces autres séries, étant donné les effectifs réduits qu'elles représentent, impliquent des petits nombres de bacheliers. Alors que les séries SMS (17 000 bacheliers en 2002) et STL (5 800 bacheliers) croissent régulièrement, la série STI (33 000 bacheliers) ne progresse plus depuis 1994.

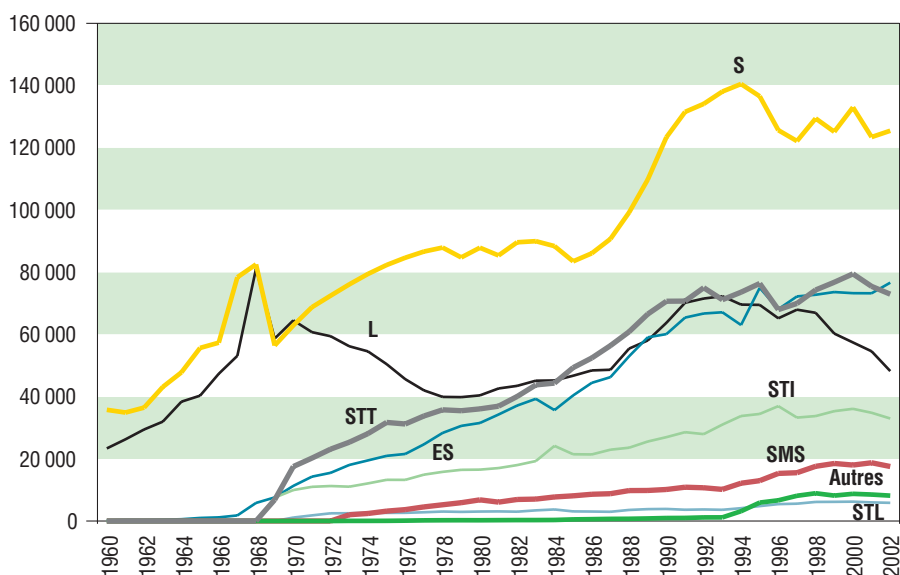
Les séries technologiques sont très sexuées. La série SMS est presque exclusivement féminine (96 % de filles parmi les bacheliers ; seulement 600 garçons lauréats de cette série en 2002), alors que la série STI est très masculine. La part des filles en STI augmente toutefois légèrement (de 6 à 8 % depuis 1995), mais avec un gain qui ne dépasse pas 300 bacheliers. Les filles deviennent également majoritaires en STL dans la période récente : leur part parmi les bacheliers de la série passe de 49 à 56 % entre 1995 et 2002.

¹ Suppression d'une option « mathématique » depuis 1998. Cette suppression rend impossible une poursuite d'études « scientifiques » par exemple en médecine. Cette option a été réouverte à la rentrée 2003.

² Contrairement à l'un des objectifs de la réforme de 1992 visant à réduire l'entrée des titulaires du bac C en classes préparatoires littéraires au profit du bac L, la proportion de titulaires de bac S a continué d'augmenter dans les entrées dans ces classes, de 19 % « en 1995 à » 23 % en 2002.

Graphique n° 10

Évolution des effectifs de bacheliers G et T par série depuis 1960



Source : DEP, MJENR. France métropolitaine.

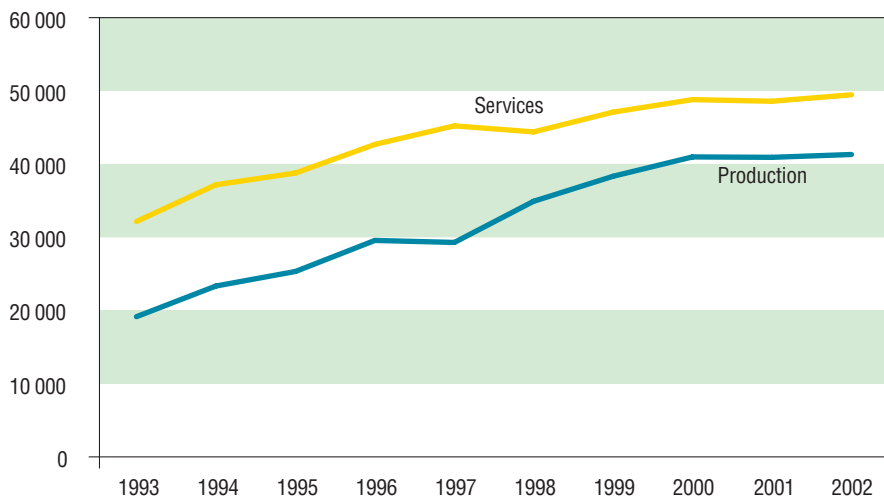
- Le bac professionnel

Le nombre de bacheliers professionnels, toutes séries confondues, croît très rapidement depuis la première session de bacheliers en 1987. Il y avait en 2002 un peu plus de 40 000 bacheliers dans le domaine de la production et un peu moins de 50 000 bacheliers dans le domaine des services. Le taux de féminisation s'élève à 70 % dans les services (contre 71,6 % en 1995), tandis qu'il n'est que de 10,1 % en production (contre 9,9 % en 1995).

Toutes séries confondues, le rythme de progression est plus rapide pour les garçons depuis quelques années (+ 52 % depuis 1994 contre + 30 % pour les filles). La part des garçons augmente donc dans la voie professionnelle.

Graphique n° 11

Évolution des effectifs de bacheliers professionnels depuis 1993



Source : DEP-MJENR. France métropolitaine.

En résumé

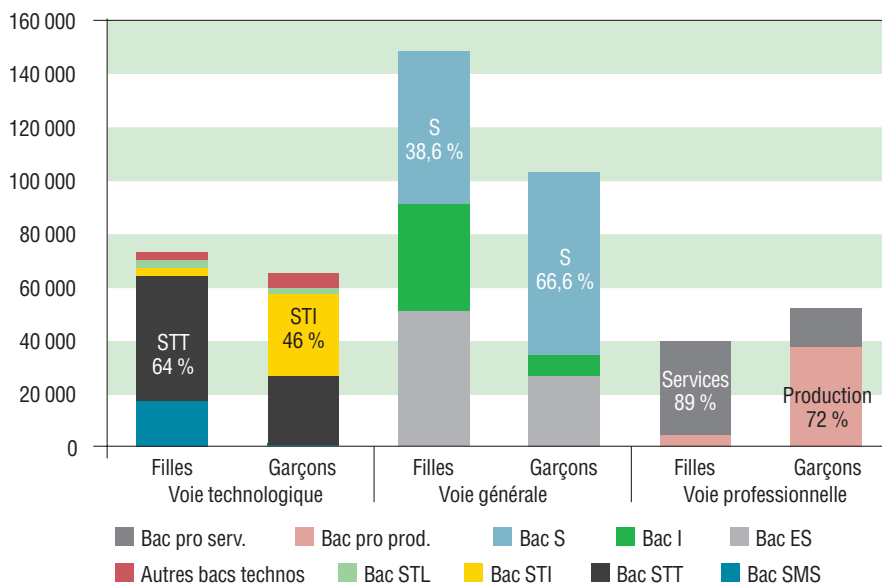
Les séries du bac correspondent à des volumes de bacheliers très différents. Les bacheliers S représentent la moitié de l'ensemble des bacheliers généraux. Cette part est stable depuis 1985 (elle s'élevait à 55 % en 1980). La répartition des bacheliers ES et L a évolué en revanche, avec une augmentation continue du poids des bacheliers ES (de 20 à 30 % de 1980 à 2002), au détriment de celui des bacheliers L (de 25 à 19 %). La série L étant très féminisée, c'est surtout des filles qu'elle a perdu. L'hypothèse peut alors être émise que ces filles qui ont dû se réorienter ont pris la place (du fait de leurs meilleurs résultats scolaires), d'un certain nombre de garçons en S et en ES. Le taux de féminisation de ces deux séries a augmenté. Conjugué à la relative fermeture des portes à l'entrée de S, cela fait deux raisons expliquant que le nombre de garçons ait fortement diminué en S, et plus généralement dans la voie générale.

Toutefois, malgré ces évolutions récentes, il n'en reste pas moins que les filles se dirigent toujours plus souvent que les garçons dans les séries les moins performantes. Alors que moins de quatre bachelières générales sur dix sont titulaires du bac S, ce sont près de sept garçons sur dix qui sont dans ce cas. À l'inverse, près de trois bachelières générales sur dix sont titulaires du bac L, contre moins d'un garçon sur dix (*cf.* graphique n° 12).

Graphique n° 12

Répartition des séries selon le sexe et le type de bac en 2002

(France métropolitaine)



Source : MJENR-DEP.

Au sein des bacheliers technologiques, les STT représentent un poids majoritaire (53,5 %). Celui-ci est en diminution depuis 1990 (63 %). Toutefois, si l'on regroupe les séries du bac technologique qui correspondent à une dominante tertiaire (STT + SMS + « autres »), on s'aperçoit au contraire que le poids du tertiaire a augmenté (il s'élève aujourd'hui à 70 %).

Si cette évolution n'est pas forcément anormale au regard de l'évolution des activités économiques et des métiers, elle pose cependant des problèmes dans la mesure où tous les bacheliers STT et SMS ne trouvent pas des poursuites d'études adaptées dans le supérieur.

Ces bacheliers des spécialités tertiaires sont majoritairement des bachelières. Comme dans la voie générale, les filles semblent choisir dans la voie technologique des orientations moins performantes que les garçons. Neuf filles titulaires d'un bac technologique sur dix le sont dans les séries tertiaires (65 % d'un bac STT et 23 % d'un bac SMS), cf. graphique ci-dessus. La spécialisation des garçons est moins grande, puisque 55,6 % des garçons bacheliers technologiques le sont dans les séries industrielles. Si l'on entre à un niveau de détail plus fin, on s'aperçoit que même au sein d'une série fine,

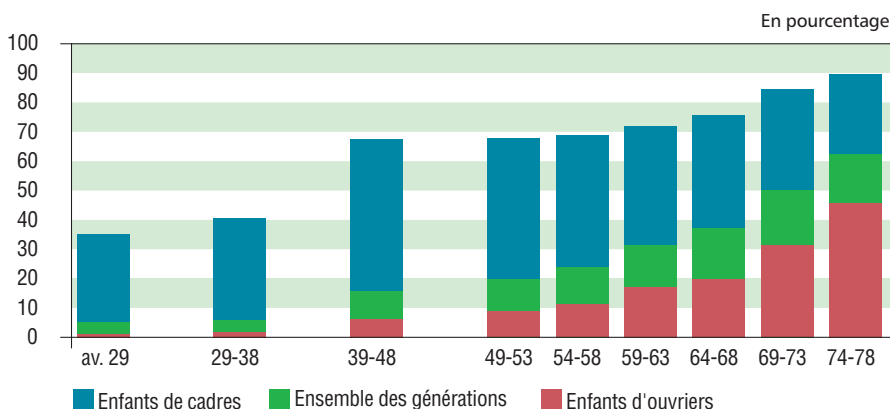
– STT –, les filles investissent plus que les garçons l'une des options les moins valorisées, – action et communication administrative ¹.

Les inégalités sociales : réduction, mais persistance

La forte croissance de l'accès au second cycle du secondaire au cours des années 1985-1995 s'est fort heureusement accompagnée d'une forte augmentation de l'accès au bac des enfants d'ouvriers. Environ 45 % d'entre eux obtenaient leur bac au milieu des années 90, contre seulement 20 % dix ans plus tôt. Certes, ils obtiennent deux fois moins souvent leur bac que les enfants de cadres (qui sont 90 % à l'obtenir), mais les inégalités se sont réduites par rapport à il y a dix ans, date à laquelle les enfants d'ouvriers obtenaient plus de 3,5 fois moins souvent leur bac.

Graphique n°13

Obtention du baccalauréat selon la génération et le milieu social



Comme nous venons de le voir toutefois, les nombreuses séries de bac sont hiérarchisées. Et les enfants des différentes catégories sociales ne se répartissent pas uniformément entre les séries. Si l'on prend la série scienti-

¹ Les filles représentent neuf bacheliers sur dix dans l'option « action et communication administrative », six sur dix dans les options « action et communication commerciale » et « comptabilité et gestion », mais moins de la moitié (42 %) des bacheliers de l'option « informatique et gestion », très peu nombreux (moins de 4 % des bacheliers STT).

fique, série la plus cotée, les inégalités sociales augmentent significativement : ce n'est pas deux fois plus souvent que les enfants de cadres obtiennent un bac S, mais entre cinq et six fois par rapport respectivement aux enfants d'ouvriers qualifiés et d'ouvriers non qualifiés. Ces écarts se sont toutefois réduits entre les enfants présents en sixième en 1980 et ceux présents en sixième en 1989.

Tableau n° 34

Obtention du bac scientifique selon l'origine sociale des élèves (comparaison panels sixième 1980 et 1989)		
CS de la personne de référence	Panel 1980 %	Panel 1989 %
Enseignant	39,5	42,7
Cadre supérieur	33,4	37,7
Profession intermédiaire	14,0	19,9
Agriculteur	8,8	18,4
Employé	7,2	11,4
Artisan, commerçant	9,1	11,8
Ouvrier qualifié	4,9	7,7
Ouvrier non qualifié	3,4	6,1
Inactif	3,8	4,0
Ensemble	10,6	16,3
Comparaison cadres/ouvriers qualifiés *	6,9	4,9
Comparaison cadres/ouvriers non qualifiés *	9,9	6,2

* Échantillon d'élèves qui étaient en classe de sixième en 1980 ou en 1989 et qui ont obtenu un bac spécifique.

Le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire

Le fait que la réforme de 1992 n'ait pas eu les effets escomptés est à chercher en partie dans le fonctionnement de l'orientation dans le secondaire. Les effectifs de bacheliers par série l'éclairent d'un certain jour, confirmé par les acteurs de terrain auditionnés par le Haut Comité ou la mission E3 (Jean-Pierre Sollier, Christian Forestier). Le fonctionnement de l'orientation apparaît relativement éloigné du schéma théorique qui voudrait que l'élève, lors de son année de seconde de détermination se « détermine » précisément à l'issue de la seconde pour une série de bac en fonction de ses inclinations.

La réalité voit plutôt s'opposer deux types de séries de bac :

– d'un côté, des séries que l'on peut qualifier de « générales » dans le sens où elles n'engagent pas le jeune sur des domaines d'insertion précis – S, ES mais aussi (bien que dans une moindre mesure) STT. Ce sont des séries à forts effec-

tifs, à capacités de croissance importantes, offertes dans un grand nombre d'établissements, mais différenciées selon leur positionnement hiérarchique dans l'excellence scolaire. Ces trois séries rassemblent plus de 70 % des bacheliers ;

- de l'autre, des séries – STI, STL, SMS –, à plus faibles effectifs, engageant le jeune sur des domaines d'insertion en théorie bien précis, à capacités de croissance contraintes par les moyens humains et matériels nécessaires, offertes dans un nombre plus réduit d'établissements.

La série L occupe une position intermédiaire entre ces deux groupes. Elle mène à des poursuites d'études beaucoup plus limitées en nombre que les autres séries générales¹ (ce qui constitue sans aucun doute une partie de l'explication de ses effectifs plus faibles), mais elle n'est pas limitée au niveau de l'offre comme les séries technologiques du deuxième groupe.

Facteurs de demande

L'hypothèse posée ici est l'existence d'une relation étroite et positive entre l'intensité de la demande pour une série (et donc l'effectif, si les facteurs d'offre ne vont pas en sens contraire) et le fait que cette série n'engage pas le jeune sur des domaines d'insertion ou d'études précis.

Ainsi, à l'issue de la troisième, une majorité d'élèves, n'ayant pas d'idée précise du métier qu'elle souhaitera faire plus tard, repousse le moment de faire le choix des études qui l'engageront dans un domaine particulier. Or la série de bac qui offre le plus de choix à l'entrée du supérieur est la filière S (elle ouvre toutes les portes, même littéraires). Tout simplement, parce que requérant le plus haut degré d'excellence académique, c'est elle qui garantit les meilleures chances de réussite des étudiants toutes disciplines confondues. Ouvrant toutes les portes, elle ouvre aussi les plus cotées, que ce soit dans les écoles d'ingénieurs, les grandes écoles commerciales et de gestion, en médecine, et pour celles-ci, elle est un pré-requis. C'est en cela que la diminution du nombre de bacheliers S depuis 1995 pose question.

Cependant, un haut degré d'exigence académique implique sélection à l'entrée. Certains, parmi ceux qui souhaiteraient faire S, n'y sont pas admis et doivent se réorienter, en premier recours sur ES (c'est ainsi que l'on peut faire l'hypothèse que l'augmentation des bacheliers ES est une conséquence immédiate de la diminution observée en S), et en deuxième recours sur STT. Pourquoi STT ? Parce que STT, comme ES, dispense l'élève de faire un choix qui l'engage définitivement pour son évolution professionnelle. S, ES et STT peuvent donc être regroupées en ce sens que ce sont des filières plus ou moins générales, hiérarchisées selon le mérite scolaire qu'elles requiè-

¹ Les bacheliers L s'inscrivant en université vont exclusivement ou presque dans des disciplines littéraires, alors que les bacheliers S investissent toutes les disciplines, à l'exception de AES peut-être.

rent. C'est en grande partie pour cela qu'elles concentrent le plus grand nombre de vœux d'orientation.

Une minorité d'élèves en revanche décide de choisir en classe de seconde des options qui les pré-orientent vers des séries de bac, – STI, STL et SMS –, menant elles-mêmes à des choix d'études supérieures puis d'insertion professionnelle en théorie relativement définis.

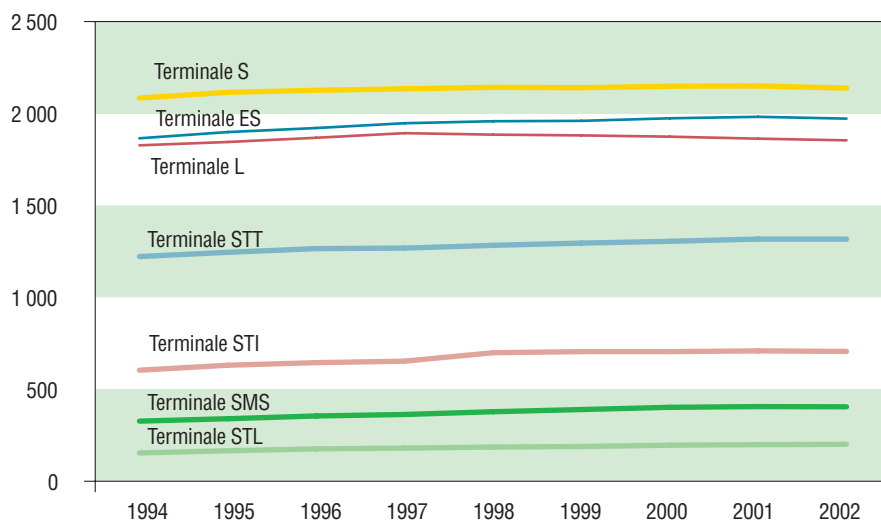
Facteurs d'offre

Face à ces facteurs de demande qui contribuent à l'explication des flux d'orientation entre les séries, répondent et interagissent des facteurs d'offre. Ainsi à la forte demande pour les séries S, ES et STT, correspondent des capacités d'accueil non limitées par des problèmes de logistique, de coût, de structure historique des lycées...

Mesurée par le nombre d'établissements offrant chacune des séries en classe de terminale, l'offre apparaît beaucoup plus développée pour les séries générales mais aussi pour STT que pour les séries STL, SMS et STI (*cf.* graphique n° 14).

Graphique n° 14

Évolution du nombre d'établissements selon la présence de classes de terminale



Source BCP, MJENR-DEP.

Si le bac STT peut être rapproché du bac S par son caractère plus ou moins général et par une demande, une offre et des effectifs importants, il s'y oppose cependant dans la mesure où il est à l'autre extrémité sur l'échelle de l'excellence : s'y retrouvent des élèves qui, soit n'ont pas voulu ou pu s'engager dans l'une des filières plus spécifiques, soit n'ont pas été acceptés en ES, encore moins en S. Si STT est une filière souvent présente au côté des séries générales, c'est certainement parce qu'elle joue un rôle de récupération des élèves en difficulté scolaire, permettant de ne conserver dans les filières S et ES que les meilleurs élèves.

L'observation de la structure de l'offre des établissements en 2002 montre que l'association de STT aux trois séries générales est le modèle le plus courant.

Tableau n° 35

Nombre d'établissements par type de filières				
	Pas de général	Général complet	Général incomplet	Total
Pas de techno		530	126	656
Techno tertiaire	155	819	68	1 042
Techno industriel	117	141	174	432
Techno tertiaire et industriel	50	251	85	386
Total	322	1 741	453	2 516 *

* : À la rentrée 2002, on comptabilise 2 680 établissements avec des classes du secondaire général et technologique. La plupart sont des lycées G et T (plus de 95 %), et près de 4 % sont de lycées professionnels. Il n'y en a plus que 2 516 si on enlève ceux qui n'ont pas de classes terminales dans les grandes séries G et T et les établissements spécifiques tels que les collèges, classes spécialisées et lycées climatiques.

Source : MJENR-DEP.

La série STT est, huit fois sur dix, associée aux séries générales.

Tableau n° 36

Nombre d'établissements par type de filières et type de terminale				
	Pas de général	Général complet	Général incomplet	Total
Terminale STT	145	1 027	137	1 309
Pas de terminale STT	177	714	316	1 207
Total	322	1 074	453	2 516

Source : MJENR-DEP.

Le fait que les lycées soient de plus en plus évalués au regard de leur taux de réussite au baccalauréat a sans doute accentué ce phénomène. Orienter les élèves les moins bons en STT leur garantit un bon taux de réussite au bac

général tout en ne faisant pas chuter le taux d'accès de la seconde vers la première et la terminale. L'établissement est assuré d'un taux global de réussite élevé. Le souci légitime des établissements d'assurer la meilleure réussite tant pour les élèves que pour leur image a ainsi conduit à des stratégies qui ont contrecarré les objectifs poursuivis par la réforme de 1992. Ce résultat serait sans doute d'importance secondaire si, pour une partie des inscrits en STT, la filière ne se révélait être une impasse, dans la mesure où ils ne peuvent pas tous ni s'insérer de façon satisfaisante sur le marché du travail, ni accéder dans le supérieur à des formations adaptées dans lesquelles ils peuvent réussir. C'est l'un des principaux dysfonctionnements que le Haut Comité entend souligner ; il souhaite qu'il y soit porté remède.

Les séries STI, STL et SMS sont, quant à elles, offertes dans un nombre beaucoup plus réduit d'établissements. Elles nécessitent des salles et des moyens spécialisés et coûteux¹. Elles ne peuvent accueillir qu'un nombre limité d'élèves. Ce qui contraint d'autant plus les effectifs. Le rôle propre de l'offre sur les effectifs est très net pour la série SMS : les candidats à l'entrée, pourtant peu nombreux au départ, sont plus nombreux que les places disponibles et des commissions départementales chargées de sélectionner les candidats ont du être mises en place.

En outre, il faut compter avec le fait que certaines caractéristiques de l'offre viennent limiter la demande elle-même. Les terminales STI par exemple qui accueillent 92 % de garçons sont souvent implantées dans des lycées qui offrent également des bacs pro industriels et qui accueillent donc massivement des garçons. Il est probable que certaines des rares filles qui souhaiteraient s'orienter en STI s'en trouvent découragées.

Pour ces séries spécifiques, – STI, STL et SMS –, la seconde n'a alors de « détermination » plus que le nom. Alors que la seconde de détermination devrait en théorie permettre à l'élève de se décider pour une série de bac à l'issue de l'année, le choix de certaines options implique que la détermination se fait **en début** d'année. Pour faire un bac STI, STL, SMS, il faut avoir suivi des options bien spécifiques². Malgré la possibilité théorique de rattraper en première des enseignements spécifiques à une série qui n'auraient pas été acquis en seconde, cela n'est presque jamais possible pour des raisons de logistique. Inversement, une fois que des options spécifiques à l'une de ces séries ont été choisies en seconde, les nécessités de gestion limitent fortement la possibilité pour l'élève de se dédire pour faire une autre série en première. Car accueillir un nombre limité d'élèves, c'est accueillir un nombre fixé (minimum) d'élèves, la rigueur impliquant de ne pas sous-utiliser des

¹ Qui sont aujourd'hui à la charge des régions.

² Pour faire S en revanche, nul besoin d'avoir pris une option particulière. Il suffit d'être bon dans les matières académiques du tronc commun.

moyens coûteux. La faiblesse des effectifs dans les filières technologiques scientifiques est un problème souvent mentionné.

Les voies de réformes préconisées par différents rapports

La seconde de détermination

Pour remédier à ces dysfonctionnements, un certain nombre de rapports ont proposé de remettre en cause la rigidité de la classe de seconde ¹. Afin que les choix d'orientation ne soient pas seulement le reflet de la sélection par la réussite scolaire, ils ont proposé de combattre la hiérarchisation « spontanée » des séries pour permettre à la classe de seconde de véritablement jouer son rôle de détermination, premièrement en jouant sur la transparence (grâce à une meilleure information sur les parcours et les métiers, une meilleure lisibilité des parcours), deuxièmement en instituant autour du tronc commun de véritables « itinéraires de détermination » (Belloubet-Frier), troisièmement en autorisant réellement les erreurs d'orientation par une véritable possibilité de correction.

L'accès aux séries technologiques scientifiques

Le rééquilibrage des séries exige également que l'on porte une attention particulière à la voie technologique dont les séries sont très déséquilibrées et très typées. Si on insiste beaucoup sur la série STT, qui fait actuellement l'objet de nouvelles propositions de réforme, il ne faut pas oublier les autres séries technologiques. Pour Monsieur Decomps et Forestier, l'enjeu et l'urgence se situent plutôt au niveau du développement des séries technologiques à vocation plus scientifique. Trop de vocations scientifiques « potentielles » de bonne qualité sont d'entrée découragées à cause de résultats scolaires insuffisants au lycée. Il faut donc rendre moins contraignant les choix d'options (Forestier) et plus attrayants certains contenus d'enseigne-

¹ *Les jeunes et les études scientifiques : les raisons de la « désaffection », un plan d'action*, Maurice Porchet, mars 2002. *30 propositions pour l'avenir du lycée*, Nicole Belloubet-Frier, mars 2002. *Désaffection des étudiants pour les études scientifiques*, Guy Ourisson, ancien président de l'Académie des sciences, mars 2002. *Une nouvelle ambition pour la voie technologique au lycée*, Bernard Decomps, juin 2001. *Les femmes dans les filières de l'enseignement supérieur*, octobre 2000. *Propositions pour une rénovation de la voie technologique au lycée*, rapport Forestier, avril 1999.

ment, mais surtout, décloisonner l'offre. Partant du constat que le dispositif d'orientation « prend appui sur la carte des formations » en dehors d'un pilotage explicite (Decomps), l'accessibilité des séries (des options en seconde) doit être améliorée au niveau de la carte des lycées. Si la série STT combinée aux séries générales est largement accessible (offre de proximité), les séries industrielles le sont moins parce que plus concentrées (coût des équipements) et souvent implantées dans des établissements moins bien situés. Decomps propose d'« *élargir l'assiette de la polyvalence aux séries industrielles* » avec l'ouverture de séries industrielles dans les lycées d'enseignement général et technologique (ce serait possible avec des plateaux techniques pas trop lourds, notamment dans le domaine des TIC) ou plus raisonnablement avec l'ouverture de séries générales S/sciences de l'ingénieur et même de classes préparatoires dans les lycées de type technologique et professionnel. Les publics de ces établissements étant essentiellement masculins, on peut même envisager des mesures spécifiques d'accompagnement et de soutien pour les filles qui s'engagent dans des voies où elles sont minoritaires.

Revalorisation de la voie technologique, simplification des séries et polyvalence des établissements

Si les rapports Decomps et Forestier insistent tous deux sur la nécessité de rééquilibrer les flux de la voie technologique, ils insistent aussi sur la nécessité de revaloriser et de moderniser cette voie. La recherche de l'excellence doit passer par le développement de la pédagogie inductive. Les rapports Decomps et Forestier proposent également de clarifier en le simplifiant le paysage de la voie technologique avec une diversification moins grande des séries (ce qui va dans le sens de la vocation à poursuivre des bacheliers technologiques). Le rapport Belloubet-Frier, quant à lui, propose plus globalement un recentrage des grandes voies de formation autour de deux pôles (sciences et société et sciences et techniques) et une polyvalence accrue de tous les établissements autour d'un mixage des logiques tertiaires et industrielles.

Conclusion

L'augmentation de l'accès au bac s'est accompagnée d'une diversification progressive des types de bac. Les bacheliers généraux ne représentent plus que la moitié de l'ensemble des bacheliers et leur part dans une génération diminue depuis 1995. Cependant, malgré les discours et les réformes successives, les voies technologiques et professionnelles ne se situent pas sur un pied d'égalité avec la voie générale. Les orientations dans ces filières

se font souvent par défaut. Même au sein de la voie générale, les trois séries n'ont pas la même réputation. Ouvrant toutes les portes à l'entrée de l'enseignement supérieur, la série S attire la plus grande partie des vœux d'orientation. L'ensemble du système est hiérarchisé et la sélection se fait sur critères académiques.

Une réflexion d'ensemble sur le bac et les différentes séries doit être menée. Le bac général et le bac technologique qui appellent tous deux à la poursuite d'études doivent être pensés en fonction de leur articulation avec l'enseignement supérieur. Trop de bacheliers (notamment SMS et STT) ne trouvent pas de poursuites d'études adaptées dans le supérieur. L'intérêt de la coexistence de deux voies peut également être interrogé. Pourquoi réserver la pédagogie inductive, qui semble plus accessible, à la voie technologique et à une minorité d'élèves ? Ne pourrait-on faire accéder un plus grand nombre d'élèves aux sciences en la diffusant plus largement ? Quant à la technologie, elle doit aujourd'hui faire partie du socle commun des connaissances devant être acquises par tout bachelier. Il faut quoi qu'il en soit améliorer l'orientation et notamment rendre à la seconde son rôle de détermination.

